

MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneron

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Gar Vevry Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat
SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING
INNOVATION
EXPERTISE
PROJECTS

altran
EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -
World Class Customized Learning Solutions -
Outsourcing - Assessments -
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

Solu Tubes
SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Millass Mitsubishi

Nouveau: ASX Super Jubilé

Bonus max. 6'000.-
Jubilé[®] CashBonus 3.35%

Votre avantage CHF 5'000.-

**Millasson Automobiles
Garage de la Paix**
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62
www.mitsubishi-motors.ch

Génial: Compact Crossover, 2WD + 4WD, 116 - 150 ch, Auto Stop&Go.

	2WD	4WD
ASX Super Jubilé	28'999.-	34'999.-
Jubilé [®] CashBonus*	5'000.-	5'000.-
Jubilé[®] BEST OFFER	23'999.-	29'999.-

*Promotion Jubilé[®]: valable jusqu'à 30/6/2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé[®] CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée: 5.8 (D), 11.6 (ch. 4.8 L CO₂: 177 g/km) (cat. A, Emissions CO₂: moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 109 g/km).

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA
Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél: 021 963 34 63

BON

20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir



MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@bluewin.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

LE MARDI & JEUDI

L'OR EN CASH

Achat d'or
vos bijoux (même cassés)
lingots, pièces de monnaie ou montre en or

BON DE CHF 20.- *

* à partir de 15 gr d'or / 18k
Offre valable à la boutique
L'Or en Cash à Montreux: 82 Av. des Alpes - 1820 Montreux
Offre non cumulable - tél. 021 963 55 36




LE RESTAURANT PIZZERIA LE RIALTO FÊTE SES 10 ANS

Afin de remercier sa fidèle clientèle pour tous ces moments de joie partagés ensemble, Ricardo, Albina et l'équipe du Rialto vous attendent le mardi 4 décembre 2012 de 15 h 00 à 18 h 00 pour un apéritif offert.

Av. Mayor-Vautier 2 - 1815 Montreux-Clarens - Tél. 021 964 32 02

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:
Info-Ville Sàrl
Case postale 293
1820 MONTREUX 2
Téléphone et fax 021 963 75 18
E-mail infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2012, 6 fois.
N° 1 janvier-février, 17 février;
N° 2 mars-avril, 26 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 28 août;
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 13 décembre 2012

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 6, **26 novembre 2012.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site
www.montreuxinfoville.ch

Fête des 50 ans de Montreux



Enthousiasme du public et des sociétés locales

Atmosphère de liesse populaire à Montreux pour la fête commémorant les 50 ans de la fusion de communes qui a donné naissance au Montreux d'aujourd'hui. La Municipalité et le comité d'organisation se félicitent de l'esprit festif et convivial qui a marqué la fête. Ils saluent tout particulièrement l'extraordinaire engagement des sociétés locales et des villages, qui ont permis d'offrir au public un cortège de très grande qualité et ont en outre tenu de nombreux stands, donnant une magistrale démonstration de l'unité de la Commune.

On estime à environ 30'000 le nombre de personnes qui ont participé à la fête, du vendredi soir 21 septembre au dimanche 23 septembre en fin d'après-midi.

L'affluence était particulièrement forte dimanche après-midi lors du cortège très applaudi qui a vu défiler environ 1'500 personnes représentant quelque 50 associations, de nombreux chars et plusieurs animaux. Les villes jumelées de Menton et de Wiesbaden étaient également de la partie. La Municipalité souligne l'esprit très convivial et décontracté qui a marqué l'ensemble de la fête. Aucun incident n'a d'ailleurs été déploré. La magie de la fête a fonctionné déjà lors des préparatifs et s'est poursuivie au cours des trois jours de célébration.

En souvenir de ce 50^e, Montreux Info-Ville vous offre deux pages photos hautes en couleur. (voir pages 16 et 17. Photos: JCD)




021 965 24 24
www.taxi-vip.com

 <p>Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse in Montreux</p>	 <p>by Rouvenaz with Lake View in Montreux</p>	 <p>Wine Bar in Montreux</p>	 <p>Café - Restaurant à Vevey</p>
<p>■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94 rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA</p>		<p>■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch</p>	

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 23 mai 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, Carolanne Feissli, Georgette Morisod, MM. Michel Bongard, Bassam Degerab, Jean-François Gailloud, Nicolas Gudet, Jean-Jacques Kiala, Yann Krebs, Charles Meichtry, Franco Meichtry, Marc Paccaud, Heinz Schoeneich, Raphaël Tanner.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Marcello-Pierre Maillard, Bernard Schmid.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour qui vous est soumis respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bien séance et du respect dans le cadre de nos débats.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2012

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote, page 42, 2^{ème} paragraphe, modifier comme suit: «Alors aujourd'hui on est en train d'effectuer ce travail et on est à bout touchant...».

Page 42, 3^{ème} paragraphe, modifier ainsi: «Alors elle remercie son collègue, M. Gfeller, d'avoir proposé cette solution qui permettrait effectivement de pouvoir au moins arriver à finaliser le travail et à présenter au Conseil le mode de fonctionnement de ce site, et vraiment avoir un outil extraordinaire pour tous les Conseillers communaux, afin également de pouvoir valoriser notre travail de Conseiller.

Mme Catherine Buchet Bulliard, page 15, 4^{ème} paragraphe depuis le bas, modifier ainsi: «Mme Catherine Buchet Bulliard faisait la réflexion au niveau des comptes de la SA, leur totalité n'a pas été montrée à la commission. Nous avons vu et nous nous sommes uniquement concentrés sur Montreux».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT DE QUATRE CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE:

- 2.1. M. Salvatore Giannone (udc), démissionnaire;
- 2.2. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire;
- 2.3. Mme Coralie Dumoulin (plr), démissionnaire;
- 2.4. M. Massoud Lavassani (soc), démissionnaire.

M. Yves Aubry, à la demande du groupe Montreux-Libre, sera remplacé lors du prochain Conseil.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu Conseiller communal, en remplacement de Mme Coralie Dumoulin (plr), M. Patrick Grognoz (plr) et en remplacement de M. Massoud Lavassani (soc), M. Bruno Femia (soc). Ces deux élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 66 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

Le bureau a également proclamé élu Conseiller communal en remplacement de M. Salvatore Giannone (udc), M. Pablo Menzi (udc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

MM. Patrick Grognoz, Bruno Femia et Pablo Menzi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UN OU D'UNE SCRUTATEUR(TRICE) SUPPLÉANT(E), EN REMPLACEMENT DE:

3.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Mathias Och.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Mathias Och est élu à mains levées, à l'unanimité, comme scrutateur suppléant.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR:

4.1. la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Yannick Hess: «Modification art. 63 RCom» (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 24 mai 2012 à 18h00);

La commission suivante examinera cette motion:

Présidence des Verts: M. Yves-Laurent Kundert

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Charlotte Chevallier, Irina Gote, et MM Yves Depallens, Angelo Guiliano, Mario Gori, Yannick Hess, Christophe Privet, Lionel Winkler.

4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type «Ville de Montreux» (date de la 1^{ère} séance de commission: mercredi 30 mai 2012 à 18 h. 00);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence UDC: M. Christian Gaignat

Membres: MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Olivier Blanc, Felice Calvo, Florian Despond, Francis Gonzalez, Mathias Och, Rudolph Thomann, Gilbert Tille.

4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. André Groux demandant d'étudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand Lausanne (date de la 1^{ère} séance de commission: vendredi 8 juin 2012 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence ML: M. Alexandre Staeger

Membres: Mme Susanne Cornaz, MM. Patrick Aubort, Angelo Giuliano, André Groux, Jean-Jacques Kiala, Gilles Marco, Aurelio Mastropalo, Pierre-Yves Nicoulaz, Marcel Riedo.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu deux courriers:

- La lettre de démission de M. Anthony Huys (SOC) en tant que membre suppléant de la COFIN, dont il donne lecture.

- La lettre de démission de M. André Delatena en tant qu'huissier suppléant, il en donne également lecture.

Tous deux seront remplacés lors du prochain Conseil.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

6.1. Sur l'état de l'étude des motions, postulats et pétitions en suspens au 31 décembre 2011



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

6.2. **Communiqué de presse: Comptes 2011 équilibrés pour Montreux.**

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES:

Deux interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Ces interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

8.1. **relatif à l'Hôtel de Sonloup – modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (rapp.: Mme Irina Gote);**

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, **c'est avec 9 oui et 1 abstention**, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 06/2012 de la Municipalité du 9 mars 2012 relatif à l'Hôtel de Sonloup – modification partielle du tracé de la servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Montreux No 226'207,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter la modification partielle du tracé de la servitude de passage public à pied en faveur de la Commune de Montreux No 226'207;
2. de lever les oppositions en acceptant les réponses proposées par la Municipalité conformément au point IV. du présent préavis;
3. de proposer au Département des infrastructures d'approuver préalablement dite modification partielle;
4. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes instances dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de dite modification partielle.

Mme Catherine Buchet Bulliard relève que l'on a oublié le point 4.8.

Mme Irina Gote précise que comme il s'agit d'une observation et non pas d'une opposition formelle, il n'y a pas de vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins trois voix contraires et deux abstentions.

8.2. **relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction des participations d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune (09/2012) (rapp.: M. Florian Despond);**

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 09/2012 de la Municipalité du 13 avril 2012 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.-

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à l'association «Montreux - 50 ans» une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 300'000.- au maximum, sous déduction de la participation d'autres institutions, en faveur des activités liées aux 50 ans de la Commune;
2. d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 300'000.- au budget 2012, compte 112.3653 (à créer);
3. d'amortir cette subvention par prélèvement du montant correspondant sur le compte No 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public);
4. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.3. **sur la prise en considération ou non du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les «trous» dans le filet social (rapp.: M. Florian Despond, en remplacement de M. Bernard Schmid).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

A l'issue de la discussion, c'est à l'unanimité que les membres présents acceptent de prendre en considération le postulat. La commission vous recommande ainsi de prendre en considération ce postulat et le l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat de M. Bécherraz à la majorité, moins trois voix contraires et une abstention.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

9.1. **relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (date de la séance de la commission des finances: mardi 15 mai 2012 à 18 h. 00);**

M. le Municipal Pierre Rochat, présente les comptes 2011:

«Monsieur Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La présentation des comptes de l'exercice écoulé est un moment important de la vie communale. On est plus dans la projection budgétaire et le débat légitime qui en découle. C'est donc le bon moment de l'année pour analyser, comprendre et réfléchir au cadre qu'ils fixent pour l'avenir.

Aujourd'hui, comme vous l'avez lu dans le préavis, nous avons la satisfaction de présenter des comptes équilibrés avec un résultat légèrement positif de 136'000 francs (136'021.- CHF) au lieu des 3.8 millions de déficit projeté au budget. La marge d'autofinancement, qui correspond au surplus de liquidités, reste heureusement positive à hauteur de quelque 4.7 millions de francs (4'748'356.- CHF). C'est bien sûr moins qu'en 2010 (8 millions de francs) et nettement moins qu'aux exercices exceptionnels de 2008 et 2009 (quelque 20 millions chaque fois), mais elle reste relativement confortable.

Comme l'avait fait mon collègue M. Feissli, municipal, l'an dernier, je me permets de vous présenter maintenant quelques graphiques susceptibles de nous faciliter l'appréhension pas toujours très digeste de tous ces chiffres:

- l'aperçu général, avec le résultat projeté, réel et la marge d'autofinancement
- la mise en évidence des points forts du compte d'exploitation qui fondent le résultat,
- les charges de fonctionnement selon classification comptable confirmant:
- la bonne maîtrise des groupes 30 et 31,
- celle plus difficile des lourdes charges liées du gr 35,
- le dépassement du Gr 36 lié à l'aide supplémentaire accordée par voie de préavis aux «géants culturels»
- la répartition selon classification en %,
- ces mêmes charges ramenées en coût par habitant,
- les recettes selon classification comptable, permettant de relever le niveau, meilleur que prévu, des recettes fiscales au groupe 40,
- les trois graphiques suivants permettent l'analyse des recettes fiscales,

- Enfin, dernier graphique lié aux comptes d'exploitation, le récapitulatif des charges, recettes, investissements nets avec l'évolution de la marge d'autofinancement.
- Ensuite, au niveau du bilan, l'évolution de l'actif, puis du passif, avec l'intégration du résultat, lequel augmente simplement, légèrement, le résultat reporté.
- les comptes sont révisés et le réviseur recommande leur adoption,
- au plan des enjeux et perspectives, avec une marge d'autofinancement réduite, des investissements ambitieux, des charges liées en augmentation et des recettes simplement stables, hormis l'impôt des personnes morales qui peut fléchir très vite, la prudence est de mise.

Quant aux **dépenses d'investissements**, elles se montent en 2011 à un peu plus de 18 millions de francs (18'614'591.- CHF), un montant moins élevé qu'en 2010 (24.5 millions de francs), mais, vu les nombreux projets en cours d'étude à venir, ce chiffre devrait évoluer à la hausse.

En conclusion, 2011, année de transition en raison notamment du changement de législature, reste un exercice satisfaisant.

Cette présentation des comptes est l'occasion pour la Municipalité de remercier tous les collaborateurs de notre Commune qui ont travaillé à l'obtention de ce résultat. Je

vous remercie de votre attention, ainsi que, par avance, la commission des finances du soin qu'elle va accorder à l'examen de ces comptes et à la préparation de son rapport».

M. le Président propose maintenant, avant la discussion ouverte à tous, que les groupes qui souhaitent s'exprimer le fassent à tour de rôle par ordre d'importance.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous, j'ai écouté avec attention les commentaires du Municipal des Finances sur les comptes de l'année écoulée.

En particulier, je le remercie pour les compléments d'information qu'il a apportés sur les tableaux statistiques qui figurent dans le préavis No 10/2012. Je me permets de signaler à notre assemblée que le tableau «Evolution du passif du bilan au 31 décembre 2011», qui figure en page 14 de ce préavis, est incomplet car il y manque la colonne des chiffres concernant l'année 2011. Merci d'avance de remédier à cette lacune».

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt et satisfaction du rapport de la Municipalité relatif aux comptes 2011.

Nous ne pouvons que nous réjouir de trouver des comptes équilibrés avec un budget qui était largement déficitaire.

Ce résultat est obtenu d'une part par une maîtrise des charges, que nous saluons, mais également par une augmentation des recettes sur le bénéfice des sociétés et des revenus des capitaux. Je ne m'y attarde pas, Monsieur le Municipal vient de nous donner les détails. Résultat équilibré donc, mais de justesse.

Sans vouloir être un oiseau de mauvais augure, le groupe PLR entend inviter la Municipalité à réfléchir, dès maintenant, aux choix qui devront sans doute être faits dans les années à venir, sur un certain nombre de dépenses, afin de maintenir des capacités d'investissement suffisantes à moyen et long terme.

Par ailleurs et dans cette perspective également, nous invitons les membres de la commission des finances à se faire expliquer les postes présentant un dépassement budgétaire.

Artisans

laik SA
chapes isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires

Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey

info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA



Massimo Carbonara Anne-Catherine Scyboz-Gex Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press SA

Ce n'est pas qu'une impression!

Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch



Sauf surprise émanant de la commission des finances, le groupe PLR acceptera les comptes et remercie la Municipalité pour sa gestion.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe Socialiste est également, comme M. Wehrli, moyennement satisfait des comptes 2011, dans la mesure où le bénéfice est insignifiant (Fr. 136'000.-), mais que les comptes sont meilleurs que le budget (- 3,8 millions).

Après analyse, on constate que l'équilibre s'est joué sur deux postes de recettes aléatoires:

1. L'impôt sur le bénéfice des sociétés (+ 3,8 millions) et
2. Les intérêts et dividendes des placements pour 1,6 million de francs.

En regardant vers le futur, nous avons le sentiment que l'équilibre des comptes est de plus en plus précaire, dans la mesure où le budget n'offre plus de coussin de sécurité.

Il s'agit peut-être d'un tournant alors que notre commune n'a jamais eu de comptes déficitaires ces 10 dernières années. Il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions définitives, mais on peut avancer cette réflexion:

- Est-ce que les bonnes années financières sont dernières nous?

Tout se jouera sur le préavis sur l'arrêté d'imposition.

Pour conclure, il s'agira de veiller à contenir les charges. Merci de votre attention».

La discussion continue.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Evidemment, on ne peut qu'être satisfait que le résultat soit meilleur que celui qui était prévu par le budget.

Ne soyons pas cependant trop optimistes: la marge d'autofinancement, quelque 4,7 millions, n'est pas très élevée au vu des investissements prévus.

Enfin, on constate à nouveau un très grand nombre de crédits complémentaires. Nous invitons la commission des finances à les étudier de près.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Chers collègues,

Après l'intervention de M. le Municipal Pierre Rochat je pense que tout a été dit.

Je reviens cependant sur la marge d'autofinancement, en diminution depuis quelques années avec des investissements importants, ce qui m'inquiète par rapport à l'emprunt.

La situation générale dégage un tout petit bénéfice et je souligne encore une fois l'importance, pour le budget 2013, d'avoir des objectifs clairs par services, pour avoir une meilleure vision globale et pour nous permettre, nous la commission des finances, de pouvoir travailler plus efficacement, si nous devons "couper" dans les budgets.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe le moins important se réjouit d'une part de ce que les comptes présentés par la Municipalité soient équilibrés et d'autre part de ce que le résultat soit finalement meilleur que celui prévu au budget.

Mais la situation n'est pas forcément toute rose non plus.

En effet, on constate que les charges ne cessent d'augmenter depuis 2005, sans pour autant que les revenus ne suivent une évolution semblable.

C'est même plutôt le contraire.

Il s'ensuit une tendance à la baisse de la marge d'autofinancement depuis 2009.

Cette évolution négative est inquiétante, puisqu'elle signifie que l'activité de la commune produit de moins en moins de richesse par rapport à ce qu'elle consomme.

A cet égard, le rapport de révision (p.29) est éloquent lorsqu'il met en évidence la relation complètement déséquilibrée entre l'autofinancement de la commune et ses investissements.

Cela est dû au fait que nous avons surtout financé nos investissements en puisant dans nos réserves (qui étaient peut-être un peu trop fournies).

Mais un tel déséquilibre signifie que notre commune devra, dans le futur, recourir à l'emprunt dans une trop large mesure pour trouver le financement nécessaire à ses projets d'investissement.

Ensuite, concernant les crédits complémentaires octroyés par la Municipalité, Montreux Libre se doit de saluer l'effort de 2011 par rapport aux comptes de 2010.

Nous nous devons toutefois aussi de préciser que cet effort nous semble insuffisant, notamment au regard des crédits complémentaires votés par le Conseil communal.

Et ce d'autant plus qu'il ne s'agissait, pour les crédits complémentaires du Conseil communal, que d'une seule et unique dépense.

Inutile de rappeler que les < Fr. 2'800'000.- représentent un cumul de plusieurs dépenses d'un montant maximum de Fr. 50'000.-.

A titre de comparaison, cela représenterait 56 crédits de Fr. 50'000.- chacun, soit une moyenne supérieure à un crédit complémentaire par semaine de l'année (sans compter les vacances). Cela nous semble excessif.

Or, lorsque nous acceptons les comptes, nous ratifions les crédits complémentaires adoptés par la Municipalité.

Il convient donc tout de même de rappeler le principe de base selon lequel je cite: «Le Conseil tient les cordons de la bourse» (E. Grisel, RDAF 1987 237,245).

Par ailleurs, on peut relever le résultat extraordinaire de l'impôt sur le bénéfice quant à lui ordinaire des sociétés. Il s'agira toutefois d'analyser ce résultat.

En effet, il serait dangereux que les finances communales ne dépendent que de la santé d'une seule grande entreprise active sur la commune, si c'était le cas.

Enfin, Montreux Libre déplore la surestimation, dans le cadre du budget, des impôts sur les successions et donations. Cet élément avait déjà été relevé au moment du budget.

Contrairement aux impôts concernant les personnes physiques et morales, qui sont relativement fixes d'une année à l'autre (20'000 habitants ne vont pas quitter la commune ou s'y installer en une année), les impôts sur les successions et donations sont par contre difficiles à prévoir.

C'est d'ailleurs pour cela qu'on les classe dans la catégorie des impôts fluctuants.

Plutôt que de se dire «c'est impossible à prévoir, donc prévoyons n'importe quoi, on aura toujours une excuse», peut-être devrait-on se dire «soyons prudents» et, dans le doute, sous-estimer les revenus.

Une surestimation des revenus nous semble par principe peu prudente.

Je vous remercie de votre attention».

9.2. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (date de la séance de la commission intercommunale de gestion: mercredi 9 mai 2012 à 18 h. 00);

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce préavis sera traité par la commission intercommunale de gestion.

9.3. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 7 juin 2012 à 19 h. 00).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: M. Olivier Raduljica

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Felice Calvo, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Bernard Schmid, Vincent Tschopp, Lionel Winkler.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

10.1. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant «une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville» (14/2012) (date de la 1^{re} séance de commission: mercredi 6 juin à 18 h. 00).

La discussion préalable est ouverte.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis:

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: Mme Catherine Buchet Bulliard, MM. Christian Bécherraz, Bassam Degerab, Olivier Gfeller, Mario Gori, Olivier Mark, Jean-Baptiste Piemontesi, Pierre-André Spahn, Alexandre Staeger.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE:

11.1. sur sa gestion pour l'année 2011 (12/2012) (date de la séance de la commission de gestion: mardi 29 mai 2012 à 20 h. 00).

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Ce rapport sera traité par la commission de gestion.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT SUIVANT:

12.1. de M. Patrick Aubort «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire».

M. Patrick Aubort donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je déclare mes intérêts, je suis papa d'une fillette de 6 ans et notre famille fait appel à une maman de jour trois journées par semaine.

La Municipalité et le Conseil communal ont démarré les travaux concernant l'accueil parascolaire et mis en place un certain nombre de structures pour répondre à la demande ainsi qu'aux exigences cantonales en la matière.

A quelques semaines de la fin de l'année scolaire et avant la nouvelle rentrée, il me semble intéressant de faire un petit bilan afin de pouvoir optimiser les différentes solutions puis d'envisager d'harmoniser les tarifs, par exemple sur la base de ce qui se fait actuellement avec les mamans de jour.

Rappelons que les mamans de jour doivent suivre une formation, qu'elles ne peuvent accueillir qu'un nombre raisonnable d'enfants, qu'elles sont rémunérées à un prix horaire fixe par enfant.

Les petits déjeuners, repas et goûters sont facturés à prix fixes. Par contre, les parents doivent s'acquitter de ces gardes proportionnellement à leurs revenus. Ainsi, des familles modestes paient peu et des familles plus aisées paient plus pour pouvoir faire garder leurs enfants. Ce qui est normal.

Afin de ne pas créer une concurrence déloyale face à ce système qui fonctionne bien, une harmonisation tarifaire équitable de toutes les structures d'accueil parascolaire ainsi qu'une réglementation fixant les modalités et les priorités d'accueil semblent nécessaire.

La publication des coûts réels par enfant par rapport à ceux facturés intéresseraient aussi le citoyen. Ils mettraient ainsi en évidence l'effort consenti par la collectivité.

D'autres questions vont surgir, notamment:

- Quelle est l'ampleur des listes d'attentes?
- Combien manque-t-il de mamans de jour?
- Nos infrastructures actuelles d'accueil parascolaire correspondent-elles à la demande?
- Comment peut-on impliquer les associations?
- Comment peut-on soutenir les associations pour développer des activités parascolaires?

Etc....

Afin de pouvoir débattre de tous ces aspects et de faire le point, avec la Municipalité, sur l'avancement de ces travaux, je propose que l'on soumette ce postulat à une commission pour étude et rapport. Merci de votre attention».

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

13.1. interpellation de M. Alain Imhof qui a pour titre: Quand le plan lumière verra-t-il enfin le jour?

M. Alain Imhof donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En automne de l'année dernière, notre Conseil était informé de ce que le plan lumière était quasiment sous toit.

Dans sa communication à notre Conseil du 11ct, la Municipalité nous indique que la préparation du plan lumière était toujours en cours.

En référence à Samuel Beckett, ce plan lumière est un véritable «En attendant Godot», de la politique municipale montreuusienne.

Les semaines, les mois, les années passent et l'on ne voit rien venir.

L'urgence s'impose maintenant alors que le Montreux Jazz Festival donnera bientôt l'occasion à des milliers de personnes de déambuler sur nos quais magnifiques qui mériteraient enfin un éclairage digne de ce nom.

C'est pourquoi j'interpelle la Municipalité afin qu'elle éclaire notre autorité sur les deux points suivants:

1. Quand le plan lumière verra-t-il enfin le jour?
2. L'édition 2012 du Montreux Jazz Festival pourra-t-elle bénéficier d'un éclairage de nos quais digne de ce nom?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur.

La Municipalité a pris connaissance des éléments du plan directeur lumière à la fin de l'année passée. Le document, de manière générale, traite de la mise en scène du territoire montreuusien dans son ensemble, des enjeux principaux, dont l'embellissement de la ville, la sécurisation des lieux et la mise en valeur des monuments et autres bâtiments.

D'autre part, notre partenaire, la Romande Energie, a présenté la vision technique des installations en collaboration avec un atelier qui a déjà travaillé pour Montreux, dans le cadre de la mise en lumière du Marché Couvert.

Actuellement la Municipalité est occupée à arrêter un plan d'action en vue de définir les prémices de la mise en oeuvre de ce plan lumière. Parallèlement un plan d'investissement est encore à l'étude de manière à appréhender les ressources à disposition, durant ces prochaines années.

Il est évident, qu'un plan lumière, sur un territoire tel que celui de la Commune, nécessite des engagements financiers importants.

Ainsi la Municipalité sera en état de renseigner le Conseil communal d'ici à l'automne et la Municipalité a décidé de le renseigner par le biais d'un rapport qu'elle déposera à l'automne et qui permettra au Conseil commu-

nal, dans son entier, d'être associé à la démarche, de pouvoir partager, de manière à ce que ce soit un plan qui soit le plan de tous.

En ce qui concerne la deuxième question, la revisite de l'éclairage public est naturellement une priorité du plan d'action, surtout sur les quais, et à ce titre, ce type de mise en scène lumineuse tiendra compte évidemment des projets en cours, dont le projet des Jardins de la Rouvenaz. Les critères qui vont être élaborés dans ce type de mise en évidence de ce quai, c'est un éclairage d'ambiance qui soit confortable, sécuritaire naturellement, avec un design qui soit intemporel, mais pas conditionné forcément par la mode, car cela est toujours assez complexe, et une technologie, puisque l'on est une ville «Cité de l'Énergie», à faible consommation d'énergie.

Pour cette année des contacts ont été pris avec le Montreux Jazz Festival afin d'examiner dans quelle mesure on pourrait pérenniser quelque peu les éclairages privés que le Montreux Jazz met en scène pour sa manifestation, et voir dans quelle mesure il pourrait être maintenu deux ou trois mois à la fin du Jazz.

Quant à l'éclairage proprement dit des quais, et sous réserve de l'obtention du financement, il ne devrait pas intervenir avant 2013.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

M. Alain Imhof remercie la Municipalité de ses réponses.

13.2. interpellation de M. Stéphane Barbey qui a pour titre: «Musée de l'Audiorama faut-il le laisser couler?»

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le musée de l'Audiorama était entrain de couler, maintenant il est sous l'eau!

En effet, à ma connaissance, les grands froids de cet hiver ont provoqué la rupture de canalisations se trouvant sous le toit, qui ont déversé leur contenu dans tout le bâtiment causant des dégâts très importants sur celui-ci.

La collection unique d'appareils audio et vidéo a été atteinte.



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie - Diagnostic amiante
www.gservices.ch

Gconstructions sàrl

Entreprise générale de construction
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

Une publicité
dans Montreux Info-Ville

=

Succès assuré!

Renseignements:
Téléphone: 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

WWW.BARONTAVERNIER.COM

LE BARON TAVERNIER
HÔTEL RESTAURANT

PINTE VAUDOISE

SÉMINAIRE

HÔTEL

TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES
SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00

LE RESTAURANT LE BARON TAVERNIER EST OUVERT UNIQUEMENT
POUR DES MANIFESTATIONS PRIVÉES, SUR RÉSERVATION.

DESIGN: WWW.DIABOLO.COM

KIM Organisation



Votre spécialiste en
Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a Mobile +41 79 629 22 77
1817 Brent www.kim-organisation.ch

ROCH
sa

Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch
Rte de Brent 11, 1818 Chailly
Tél. 021/964 64 78
Natal 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11



Perréaz
Paysagiste Sàrl

Rue de l'Arzillière 12
1822 Chermes
Tél. 021 981 28 02
Natal 078 824 19 16



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitiesottas.ch
1820 Montreux 021 965 35 53
1895 Vionnaz 024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natal 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

GR GIANINI-RIMA



SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood

Ebénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 058 471 46 84
alexandre.goumaz@generali.ch

Simplement
GENERALI



VOYAGES

alexursion
MONTREUX

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

TAXI Service appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Bassel,
La Tour-de-peitz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch

Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax. 021 963 53 61 mailinfo@alexursion.ch

L'exposition elle-même est endommagée et a dû faire l'objet de mesures de protection sommaire.

De ce fait, toute visite est actuellement exclue de par la disparition de l'exposition en tant que telle; je peux dire que notre musée a fermé ses portes une deuxième fois.

Je dois rappeler que ce musée est l'un des rares musées de Montreux et que la commune est responsable du bon état d'entretien du bâtiment.

D'autre part, ce musée est reconnu d'intérêt national par le Département fédéral de l'Intérieur, qui en est l'autorité de surveillance. Cette reconnaissance a eu lieu le 3 mai 1994 selon la décision No 413/888-FA/mbi.

A ces faits s'ajoutent malheureusement une direction paraissant chaotique du musée; l'association de l'AUDIORAMA CLUB, dont le but est de soutenir le musée, a connu une séance houleuse sur l'avenir du musée et son éventuel déplacement à Bienne ou à Sottens ne semble plus d'actualité.

La situation est donc particulièrement critique car tout donne à penser que la Fondation du musée national suisse de l'audiovisuel ne peut plus atteindre le but et remplir la mission qui lui est donnée par les

statuts, à savoir que cette fondation est investie de la sauvegarde d'un patrimoine national matériel et culturel et qu'elle a une mission historique de sauvegarde et de documentation de ses collections, complétée par une offre de services et de prestations.

Or, la sauvegarde n'est plus garantie vu l'état du bâtiment et l'offre de services et de prestations est exclue pour la même raison.

Je rappelle que le musée bénéficie d'une subvention indirecte puisqu'il peut louer les locaux et garder les montants collectés pour atteindre son but social, sans parler de plusieurs financements que la commune a consenti ces dernières années.

Dès lors, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- Est-il exact qu'une inondation a eu lieu?
- Est-il exact que l'exploitation du musée est devenue impossible de ce fait?
- D'une manière toute générale, quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre pour résoudre le problème?
- Plus particulièrement, quelles mesures la Municipalité envisage-t-elle de prendre pour sauvegarder le patrimoine conservé

par le musée, surtout pour le maintien en état de fonctionnement des appareils et de la documentation et des pièces de rechange qui soutiennent ce maintien?

- Quelles relations la Municipalité entretient-elle avec la fondation?
- Est-ce qu'il ressort de ces relations que le comité de la fondation et/ou la direction connaisse des difficultés dans leur gestion?
- La Municipalité est-elle au courant de l'évolution du projet de transfert à Bienne ou à Sottens?
- La Municipalité envisage-t-elle d'annoncer le cas à l'autorité de surveillance, à savoir le Département fédéral de l'Intérieur?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de sa réponse et je m'attends à une réponse écrite.

M. le Municipal Alain Feissli déclare que l'interpellation de M. Stéphane Barbey touche la coordination entre plusieurs services qui travaillent avec leurs propres compétences sur le même dossier. Il sera donc répondu à son interpellation par écrit pour la prochaine séance.

M. Stéphane Barbey remercie la Municipalité.

M. le Président lève la séance à 21h45.



Peinture
Vittorio IMMEDIATA S.A.R.L.
Bâtiments - papiers peints

Av. des Pléiades 6
1815 Clarens
Tel. e Fax 021 / 964 11 91
Nate! 079 / 210 65 75



La Costiera
Ristorante Italiano

Boulevard Vergheze 8 / 1815 Clarens / Tél. 021 / 964 99 99



**BOUTIQUE CO²
FASHION SHOP
HOMME & FEMME**

Montreux - Forum
Vevey - St-Antoine
Vevey - Rue du Simplon 25

Lundi au Jeudi
9 h 00 - 18 h 30
Vendredi
9 h 00 - 20 h 00
Samedi
9 h 00 - 17 h 00

info@boutiqueco2.ch
www.boutiqueco2.ch



FIDEURO S.A.
Fondée en 1957

**Comptabilités - Bilans - Impôts
Gestions - Courtages - Immobiliers**

Ch. de la Lisière 3 - 1018 Lausanne
Tél. 021 311 50 00 - Fax 021 311 50 01
admin@fideuro.ch - www.fideuro.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 20 juin 2012 à 18h00, en l'Aula de l'Établissement secondaire de Montreux – ESME, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 81 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brücher, Georgette Morisod, Amiira Neff, Christian Allenbach, Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Jean-François Gailloud, Alain Imhof, Yves Laurent Kundert, Olivier Mark, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Quentin Schärer, Bernard Schmid, Raphaël Tanner.

N'ont pas fait excuser leur absence: Mme Bibiana Streicher, MM. Mario Di Sessa, Marcello Pierre Maillard.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN(E) CONSEILLER(ÈRE), EN REMPLACEMENT DE:

2.1. M. Yves Aubry (ml), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont proclamé élu Conseiller communal, en remplacement de M. Yves Aubry (ml), M. Tal Luder (ml). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Tal Luder est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UN OU D'UNE MEMBRE SUPPLÉANT(E) DE LA COMMISSION DE GESTION (COGEST), EN REMPLACEMENT DE:

3.1. Mme Bibiana Streicher (plr), démissionnaire.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de M. Patrick Grognoz.

Il n'y a pas d'autres candidats.

M. Patrick Grognoz est élu à main levée, à l'unanimité, membre suppléant de la Commission de gestion (CoGest).

4. NOMINATION D'UN OU D'UNE MEMBRE SUPPLÉANT(E) DE LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN), EN REMPLACEMENT DE:

4.1. M. Anthony Huys (soc), démissionnaire.

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Jean-Bernard Kammer.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

M. Jean-Bernard Kammer est élu à la majorité, moins un avis contraire et une abstention, membre suppléant de la Commission des finances (CoFin).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR:

5.1. la composition de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom (15/2012) (date de la 1ère séance de commission: lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00);

(Voir le point 11.7 pour son développement)

La commission est composée de:

Présidence Socialiste: Mme Irina Gote

Membres: Mme Amiira Neff, MM. Patrick Aubort, Florian Despond, Emmanuel Gétaz, Angelo Guiliano, José Jorge, Marcel Jost, Aurelio Mastropaolo, Cyril Pabst.

5.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort «Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire» (date de la 1ère séance de commission: jeudi 5 juillet 2012 à 19 h. 00).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence PLR: M. Cyril Pabst

Membres: Mmes Marcelle Brücher, Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Gilles Marco.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président a une dernière communication du bureau. Le rapport de la Commission Communication et Organisation du Conseil a été distribué dans l'enveloppe du Conseil. Il propose que ce rapport soit traité en même temps que l'examen de la prise en considération ou non de la motion Hess demandant, au sujet de la CCO, une modification du règlement du Conseil.

Il demande s'il y a des Conseillers qui s'opposent à cette manière de procéder? Ce n'est pas le cas, donc ce rapport sera traité en même temps que la motion Hess.

6. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu quatre courriers:

- Le premier de M. R. Nones concernant la demande d'éclairage public, Rte de Sottex 22-24, à Chernex. Une réponse a été faite par la Municipalité.

- Le second de Cinérive SA relatif à une invitation à leur journée «Portes ouvertes», courrier dont il donne un résumé.

- Le troisième de l'Association des intérêts de Chailly, Baugy, Les Crêtes et environs, concernant le Fête au village de Chailly, et relatif à une invitation à cette Fête à Chailly, courrier dont il donne lecture.

- La lettre de démission de Mme Georgette Morisod (soc), dont il donne également lecture.

Mme Georgette Morisod sera remplacée lors du prochain Conseil.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu la communication suivante:

7.1. relative à la réponse de la Municipalité aux observations et vœux de la commission de gestion sur la gestion de la Municipalité en 2011.

M. le Syndic Laurent Wehrli a une autre communication. Il déclare que la Municipalité a, à la fois, le plaisir et le regret de saluer le fait que deux Secrétaires Municipaux sont présents ce soir. Regret tout d'abord, même si c'est une évolution de vie tout à fait naturelle, normale et même heureuse, de saluer pour la dernière fois parmi le Conseil communal, M. Charles Riolo, notre Secrétaire Municipal depuis 2002.

Evidemment que ce sont des sentiments un peu ambivalents. M. Riolo est quelqu'un qui a marqué ces dernières années la vie de la commune, dans ce rôle si important de Secrétaire Municipal, et Secrétaire Municipal porte peut-être mal son nom puisque c'est surtout le Secrétaire de la commune, on devrait plutôt le dire comme cela, puisqu'il n'est pas qu'au service de la Municipalité, mais également au service du Conseil communal, de l'Administration communale, de la population et également dans un rôle véritablement d'interface.

Mais M. Riolo l'avait annoncé, on avait eu l'occasion de le communiquer, il a fait valoir son droit à la retraite, droit parfaitement légitime. On ne peut que s'incliner face à cette demande et lui souhaiter d'ores et déjà le meilleur pour sa santé, pour avoir l'occasion de nourrir d'autres «dadas» si M. Wehrli ose se permettre cette expression, de s'occuper de ses hobbies et pas forcément de phraséologies juridico-administratives, même si ce sont des éléments qui parfois rejoignent certains des «dadas» de M. Riolo, mais dans tous les cas la Municipalité tenait, dans le cadre de ce dernier Conseil pour lui, de saluer son engagement pour Montreux.

C'est également l'occasion de saluer Mme Corinne Martin, Secrétaire Municipale, qui prendra ses fonctions, à plein titre, dès le 1er juillet, mais qui comme cela avait été aussi communiqué, fait un tandem avec M. Riolo durant trois semaines. Mme Martin est entrée formellement en fonction le 11 juin, ce qui donnait évidemment la possibilité dans cette période du mois de juin bien chargée, notam-

ment avec ce Conseil, mais également avec les préparatifs du Jazz, et d'autres éléments également, de pouvoir lui permettre de prendre un peu la température au fur et à mesure et ainsi découvrir, de l'interne déjà, un certain nombre d'éléments importants du rôle de Secrétaire Municipale.

Toutefois on n'a pas l'outrecuidance de dire que l'on a des choses à apprendre à Mme Martin, car elle a été 10 ans Secrétaire Municipale de la Commune de Pully, donc on peut dire que le métier, que la question du rôle d'un Secrétaire Municipal dans une commune vaudoise, en relation avec des communes voisines, respectivement le canton, sont des éléments qu'elle connaît parfaitement bien. C'est sans aucun doute ce qui a d'ailleurs peut-être, et sans trahir aucun secret, amené la Municipalité à choisir sa candidature.

Mais on se réjouit beaucoup de saluer Mme Martin qui est avec nous ce soir et M. le Syndic Laurent Wehrli la prie de bien vouloir se lever, on peut ainsi la saluer et on aura l'occasion tout à l'heure, quand on partagera des moments de convivialité, comme il est de coutume lors de la dernière séance de l'année politique, de pouvoir l'aborder et discuter avec elle.

Encore merci beaucoup à M. Riolo, merci à Mme Martin pour son engagement pour notre commune, et c'était l'occasion, au nom de la Municipalité, de pouvoir ainsi dire quelques mots dans ce cadre-là.

Applaudissements de l'assemblée.

8. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES:

Un postulat, deux interpellations et une question écrite ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule «Pour une étude sur la réaffectation du bâtiment, propriété de la commune, abritant actuellement l'Audiorama à Territet, notamment pour analyser l'opportunité de la création de logements».

Ce postulat sera développé lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 13. de l'ordre du jour.

La question, qui sera transmise à la Municipalité, émane de M. Raphaël Tanner et concerne: «Transports en commun: pourquoi l'offre de nuit ne sera étoffée que jusqu'à Vevey».

9. NOMINATIONS :

9.1. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de la présidente ou du président du Conseil communal

L'article 14 stipule que le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret.

M. Eric Walther donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter la candidature de M. Olivier Blanc, actuel premier vice-président de notre Conseil.

M. Blanc siège au sein de notre assemblée depuis «des lustres». Il a notamment présidé, durant plusieurs années, la commission des finances.

Il est donc au bénéfice d'une longue expérience et d'une connaissance quasi parfaite des modes, règlements et procédures de notre Conseil.

M. Blanc exerce la profession de traducteur. Il est contemporain de la commune de Montreux et il est originaire de la commune de Val-de-Travers, dans le canton de Neuchâtel, une commune qui résulte de la récente fusion de neuf communes.

Je le recommande à vos suffrages».

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. le Président propose de poursuivre au point 10. de l'ordre du jour pendant que les scrutateurs distribuent et ensuite récupèrent les bulletins de vote. A chaque fois qu'il aura un résultat, il l'annoncera et on passera à la nomination suivante.

Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

Résultat du vote au scrutin secret

Bulletins délivrés: 77	Bulletins valables: 76
Bulletins rentrés: 77	Majorité absolue: 39
Bulletins nuls: 01	Bulletins blancs: 06

M. Olivier Blanc (verts) est élu Président du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 69 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

9.2. pour "l'année politique" 2012 – 2013 des première et seconde ou premier et second vice-présidents

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de Mme Irina Gote.

Il relève que Mme Irina Gote a déjà été élue l'année passée comme deuxième vice-présidente, ce dont il remercie le Conseil et il l'invite à continuer à lui faire confiance. Mme Gote, depuis le temps qu'elle siège au Conseil, a démontré sa force de travail, son sérieux et son sens des institutions.

Mme Gote a déjà exercé de nombreuses fonctions politiques dans une autre commune, et il l'invite le Conseil à la soutenir, parce qu'il est convaincu qu'elle sera une excellente première vice-présidente du Conseil communal.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Résultat du vote au scrutin secret (Première vice – présidente)

Bulletins délivrés: 78	Bulletins valables: 77
Bulletins rentrés: 78	Majorité absolue : 40
Bulletins nuls: 01	Bulletins blancs: 05

M. Irina Gote est élue Première vice-présidente du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 72 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Second vice – président:

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Christophe Privet propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz au poste de second vice-président. Il donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre a l'honneur de présenter la candidature d'Emmanuel Gétaz à la deuxième vice-présidence du Conseil communal.

Né en 1965, marié, père de deux jeunes filles et habitant des Avants, Emmanuel Gétaz a fondé le Cully Jazz Festival dans sa jeunesse, tout en suivant des études de droit à Berne, avant d'obtenir une licence en sciences politiques à l'Université de Lausanne.

Qu'Emmanuel Gétaz ait eu la drôle d'idée de créer un festival de jazz à quelques dizaines de kilomètres de NOTRE festival n'a eu aucune conséquence, bien au contraire, puisque Claude Nobs l'a engagé en 1989 pour travailler à Montreux et en 1991, il lui confiait la responsabilité de la production et du marketing, avant de le nommer en 1993 directeur de production et des finances.

Emmanuel Gétaz a participé au redressement des finances du festival, au transfert de la manifestation du Casino au Centre de Congrès, puis à la création de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux, permettant ainsi de sortir le festival de l'Office du Tourisme et de rendre la manifestation juridiquement autonome et responsable financièrement.

Dès 1999, Emmanuel Gétaz a travaillé comme chef de département des Evénements spéciaux à Expo.02, où il dirigeait une équipe d'une cinquantaine de personnes. A la fin d'Expo.02, il a créé sa propre société, active dans la production audio-visuelle et qu'il dirige toujours aujourd'hui.

Elu dans notre Conseil en 2007, Emmanuel Gétaz a été membre de la commission du PGA, et il est actuellement membre de la commission de gestion. Sa passion de la vie publique est connue. Il fut notamment membre fondateur de l'organisme suisse d'accueil de productions cinématographiques étrangères, Film Location Switzerland. Il est actuellement vice-président de la Société des Intérêts des Avants.

Comme ses propres filles le lui ont souvent dit, on a BIEN VU son portrait sur les bords des routes de notre canton ces derniers mois, lors des élections cantonales complémentaires puis générales. Cette expérience lui a permis de développer de larges contacts sur le plan cantonal et une relation forte avec de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de notre commune.

Montreux Libre se réjouit de pouvoir présenter pour la première fois un candidat à l'élection à la deuxième vice-présidence et vous invite à accorder votre confiance à Emmanuel Gétaz pour ce poste.

Je vous remercie de votre attention».

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Résultat du vote au scrutin secret (Second vice – président)

Bulletins délivrés: 80	Majorité absolue: 40
Bulletins valables: 78	Bulletins nuls: 02
Bulletins rentrés: 80	Bulletins blancs: 29

Quatre candidats ont obtenu des voix mais aucun n'a atteint la majorité. M. Emmanuel Gétaz a obtenu 31 voix, M. Alexandre Staeger a obtenu 15 voix, M. Yves Depallens a obtenu 1 voix et M. Denis Golaz a obtenu 2 voix.

Il va donc être procédé à un 2^{ème} tour. M. le Président précise que c'est à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour.

Clin d'



Unique en Suisse!
 Bonus maximum
 garanti à vie sur votre
 assurance voiture

Agences à:
 Vevey - Montreux
 François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch



LUNETTES POUR LES JEUNES

-50% sur les verres

A l'achat d'une paire de lunettes complètes, monture et verres, nous déduisons la moitié de la valeur des verres sur le note finale. * jusqu'à 18ans, non-cumulable, pas de limitation aux classes des corrections.

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera

Montreux, Grand Rue 7, 021 963 38 33
 Villeneuve, Grand Rue 12, 021958 31 30
 Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

mulleroptique.ch

nousska
 Investissement SA

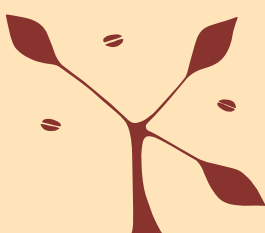
Efficiency in Real Estate Development
 Construction Real Estate Funds
 High Definition Development
 Creative Investment Solutions
 Selective and Innovative Value for Investors

Nousska Immobilien AG, 101 Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Suisse) | +41 21 963 21 20 | www.nousska.ch

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



Lino's Coffee
 Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit
 Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades
 Glaces artisanales - Frappés
 Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

www.linoscoffee.com

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68
 Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



CÔTÉ JARDIN

JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN

Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte

Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE

CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

M. Emmanuel Gétaz, présenté par Montreux Libre, maintient sa candidature.

Résultat du 2ème tour du vote au scrutin secret (Second vice – président)

Bulletins délivrés: 80M a j o r i t é absolue: 00

Bulletins valables: 78B u l l e t i n s nuls: 01

Bulletins rentrés: 79B u l l e t i n s blancs: 23

M. Emmanuel Gétaz (ML) est élu second vice-Président du Conseil communal pour l'année politique 2012 – 2013 par 28 voix.

Ont également obtenu des voix, M. Alexandre Staeger 19, Mme Catherine Buchet Bulliard 7 et M. Felice Calvo 1.

Applaudissements de l'assemblée.

9.3. pour "l'année politique" 2012 – 2013 de deux scrutatrices ou de deux scrutateurs et de deux scrutatrices suppléantes ou de deux scrutateurs suppléants

M. le Président propose de procéder à ces nominations à main levée. Il demande si quelqu'un s'oppose à cette manière de faire. Ce n'est pas le cas. Il attend les propositions.

Au nom du groupe PLR, M. Jean-Marc Forclaz propose la candidature de Mme Susanne Cornaz en tant que scrutatrice.

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger a le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de M. Mathias Och en tant que scrutateur.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Susanne Cornaz et M. Mathias Och sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur pour "l'année politique" 2012 – 2013.

Scrutateurs suppléants:

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de Mme Patricia Vouilloz en tant que scrutatrice suppléante.

Au nom du groupe UDC, Mme Catherine Buchet Bulliard propose la candidature de M. Gilles Marco en tant que scrutateur suppléant.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est à main levée et à l'unanimité que Mme Patricia Vouilloz et M. Gilles Marco sont élus respectivement scrutatrice et scrutateur suppléants pour "l'année politique" 2012 – 2013.

9.4. pour "l'année politique" 2012 – 2013 d'un huisier du Conseil et de sa ou son suppléant(e)

M. Jean-Michel Talon, huissier du Conseil, est élu pour 5 ans. Il s'agit donc d'élire sa ou son suppléant(e).

M. le Président a déjà reçu une proposition. Il s'agit de M. Patrick Talon, qui habite Glion. Il précise que M. Talon a fait ses études à Montreux et qu'actuellement il est à l'université de Lausanne en Géographie, Sciences et Environnement.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures, ce qui n'est pas le cas.

M. Patrick Talon est élu à main levée et à l'unanimité, huissier suppléant du Conseil.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

10.1 relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom (15/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 11 juin 2012 à 20 h. 00).

11. RAPPORT DES COMMISSIONS:

11.1. sur les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (08/2012) (rapp.: M. Denis Golaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Denis Golaz, Rapporteur de la commission pour Montreux, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose,



MONTREUX



1962-2012



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2012 du 29 mars 2012 sur les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les comptes 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL);
- de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2011.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.2. relatif aux comptes communaux 2011 (10/2012) (rapp.: M. Christophe Privet);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. Christophe Privet, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 10/2012 de la Municipalité du 27 avril 2012, relatif aux comptes communaux 2011,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver les comptes communaux pour l'exercice 2011;
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.3. relatif aux comptes 2011 du Fonds culturel Riviera (11/2012) (rapp.: M. José Jorge);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. José Jorge, Rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission intercommunale de gestion vous propose, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils communaux, d'approuver le rapport d'activités et les comptes 2011 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins deux abstentions.

11.4. sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2011 (12/2012) (rapp.: M. Stéphane Barbey);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Privet déclare qu'il va parler de l'observation no 4 que l'on retrouve dans le rapport de la Cogest.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Nous allons enfin, après 3 ans, mettre un terme à la «saga» des dysfonctionnements de notre service informatique et tirer définitivement un trait sur ce triste chapitre, durant lequel se sont affrontés vérités et contre-vérités.

Je n'ai pas l'intention d'inclure dans mon intervention l'ensemble des membres qui composent notre Municipalité actuelle, car il est clair pour tout le monde, que cette «négligence» ne la concerne pas, en dehors du fait, et j'en suis parfaitement conscient, que la Municipalité ici présente est dans l'obligation d'assumer les «erreurs» et propos» de ses prédécesseurs.

Si j'interviens ce soir au plénum, c'est en premier lieu pour relever la qualité du travail réalisé par les commissaires de la CoGest et leur «pugnacité» à aller jusqu'au bout dans les dossiers même les plus ardues et complexes.

D'autant plus que tout ce qui touche à la problématique informatique, n'est de loin pas

simple à comprendre pour des non-initiés. Qu'ils en soient chaleureusement et véritablement remerciés ce soir.

Je souhaite, afin de faire table rase du passé, tout de même rappeler quelques points en regard du rapport de la CoGest.

En novembre 2009, à la demande de mes collègues commissaires de la CoFin, j'avais établi un document de travail «CONSTATATION BUDGET 2010 DU CENTRE INFORMATIQUE DE LA VILLE DE MONTREUX».

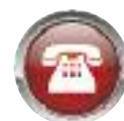
Dans ce document de travail de 10 pages, j'avais listé, entre autres, l'intégralité des prix d'achat que payaient le service informatique et les prix auxquels on pouvait les acquérir dans le commerce ou en ligne.

J'avais relevé à cet égard, dans mon sous-rapport à la CoFin, ma surprise de constater que sur un total de CHF 116'260.- d'achats par le service informatique, que j'avais réussi, en ma qualité de particulier, sans négocier et sans avoir la force d'impact d'une commune, à réduire ce montant de CHF 36'805.-! Soit une économie de plus du tiers.

Pour mes collègues qui ont suivi le dossier depuis 2009, vous n'êtes pas sans savoir que je me suis fait «méchamment» allumé par le Municipal en charge des Finances de l'époque, M. Alain Feissli et par son collaborateur responsable de l'informatique M. Yvan Gaillard.


Je ne tiens pas ici ce soir à faire un historique des contre-vérités et des rideaux de fumée utilisés afin que le Conseil Communal ne se pose pas trop de questions par rapport aux constatations factuelles que la CoFin avait relevées dans son rapport pour le budget 2010.

De surcroît, le Conseil Communal avait dans la foulée accepté mon amendement de réduire le budget du service informatique d'environ CHF 290'000.-. On nous avait annoncé les pires catastrophes, je les attends toujours!



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Police	117
Pompiers	118
Ambulance, SMUR	144
Air Glaciers	1415
REGA	1414
Sauvetage du lac	117
Secours routiers	140
La Main Tendue	143
Centre d'information toxicologique	145
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	147



Retour d'hôpital, problème de santé.....
Repas chaud à domicile
 7 jours sur 7 — Territet—Veytaux
 un simple coup de fil: 021 962 44 82
www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch
 EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr. 17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE, EN TOUTE SÉCURITÉ.

Mais il est vrai que j'ai peu goûté, comme mes collègues de la CoGest d'ailleurs, certains propos qui n'avaient pas à être tenus par l'ancien Municipal des Finances à l'égard de certains membres qui composent ce Conseil communal.

L'apogée a tout de même été atteinte, lorsque la Municipalité de l'époque a osé affirmer que les reproches de la CoGest étaient «infondés et diffamatoires».

Mais en finalité personne n'a été dupe et les commissaires de la Cogest ne se sont pas laissés impressionner par de tels propos et ont parfaitement continué leur travail, avec les résultats que l'on constate ce soir.

Aussi, en 2009, je m'étonnais dans le cadre de la CoFin et de la Commission Municipale Consultative pour l'informatique, de la façon dont était organisé ce service, colonne vertébrale indispensable au bon fonctionnement de notre administration communale.

En février 2010, j'avais déposé un postulat au sujet de notre informatique communale dont les demandes étaient les suivantes:

1. Mise en place d'un chef de service, attaché au dicastère des finances.
2. Réévaluation de nos objectifs informatiques pour les prochaines années en prenant en compte les besoins de nos citoyens, tel que la cyberadministration, les besoins d'économies de notre administration en déployant des technologies telles que la VoicelP, par exemple. Et pour terminer une enquête de satisfaction de nos collaborateurs au sujet de leurs outils de travail.
3. Ceci ce faisant, je propose à la Municipalité de venir devant le Conseil avec un nouveau plan directeur informatique, afin que ce dernier soit validé par l'ensemble des Conseillères et Conseillers communaux.

Et je conclusais mon intervention par:

«Cette transparence pourra permettre ainsi de mettre les moyens nécessaires pour que la ville de Montreux soit «à la hauteur» des attentes dans ce domaine».

Il me fait chaud au cœur de constater, au travers de la lecture du rapport de la CoGest, que la nouvelle Municipalité a pris ses responsabilités et accepte l'ensemble des observations et vœux de la CoGest.

Je tiens donc à dire ce soir, qu'en ce qui me concerne, la page est véritablement tournée et que je ne reviendrai plus sur cet épisode difficile.

Je suis dès à présent ouvert et attentif à apporter, dans le cadre de la Commission Municipale Consultative pour l'informatique, toute ma disponibilité et mes connaissances afin d'apporter mon soutien à la Municipalité au sujet du nouveau plan directeur informatique qui vous sera prochainement soumis et qui est actuellement porté par le Municipal M. Pierre Rochat et le chef du service des finances, M. Serge Gard.

Les premiers prémices sont prometteurs et je me réjouis de continuer à collaborer et à aller de l'avant!»

La discussion continue.

Mme Irina Gote tient juste à préciser, pour le procès-verbal, que M. Christophe Privet a fait son intervention suite à l'observation no 3 de la CoGest, et non par rapport à l'observation no 4, comme il l'a dit en préambule.

M. le Syndic Laurent Wehrli reprend les derniers propos de M. Christophe Privet, sur le fait que l'on tourne la page et que l'on regarde devant. Evidemment quand on traite d'un rapport de commission de gestion cela traite de l'année précédente, à savoir l'année 2011.

L'objectif étant de regarder devant, il ne va pas reprendre les éléments et l'on a vu la position de la Municipalité mise par écrit, tant par les Conseillers membres de la Commission de gestion que directement par la Municipalité, dans la réponse à certaines observations et vœux et plus particulièrement sur l'observation portant sur l'informatique.

Il se permet simplement ici de spécifier, qu'au-delà des personnes, M. Privet ayant évoqué l'ancienne Municipalité, que M. Feissli était dans l'ancienne et qu'il est maintenant dans l'actuelle Municipalité et cet élément-là fait que les propos portés sur l'un des membres de la Municipalité amènent comme réponse de la Municipalité, une réponse globale et en commun de la Municipalité, qui est celle qui a été mise par écrit dans le rapport de la Commission de gestion, respectivement en réponse à cette observation. M. le Syndic Laurent Wehrli tenait simplement à le spécifier.

M. le Président relève que la Commission de gestion a fait 6 vœux et qu'elle a accepté toutes les réponses municipales.

Il invite donc M. Stéphane Barbey, Président de la CoGest, à présenter chaque vœu, et si aucune prise de parole n'est demandée dans la salle, la réponse municipale sera réputée acceptée. Par contre si la discussion est demandée, M. le Président Grégoire Furrer ouvrira la discussion et on procédera au vote.

Vœu No 1: archives

La Commission de gestion demande que le plan de classement des archives soit mis en place pour tous les services.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 2: préavis

La Commission de gestion souhaite la mise en place d'un suivi de rendement de l'installation de chauffage au bois Karmalabo depuis sa mise en service, incluant une comparaison avec l'ancienne installation et d'autres types d'énergies.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 3:

La Commission de gestion demande au Service des domaines et bâtiments, d'assurer complètement le suivi des travaux concernant les alpages communaux et de lui pré-

senter des faits et des chiffres exacts quant à la gestion des préavis No 26/2006 et No 02/2008.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 4:

Dans le cadre du Centre informatique, la Commission de gestion demande que la Municipalité élabore un document intitulé «carte des risques» avec l'ensemble des outils de l'approche des risques.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 5:

La Commission de gestion demande qu'une réflexion soit menée par le Service des finances pour uniformiser les critères des commandes de gré-à-gré au sein du Centre informatique. Il devrait également établir un règlement sur les adjudications, à savoir à partir de quel montant on procède à quelle démarche.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

Vœu No 6:

La Commission de gestion demande à la Municipalité d'étudier le taux d'occupation alloué pour le poste de chef de service des Services sociaux communaux, compte tenu de la masse de travail et du développement à apporter à des dossiers d'importance.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte à l'unanimité la réponse municipale.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, Président de la Commission de gestion, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport No 12/2012 de la Municipalité du 4 mai 2012 sur la gestion de la Commune pour l'année 2011,

Où le rapport de la Commission de gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

La Page MIV

Montreux Info-Ville



Millass
MITSUBISHI

Votre avantage CHF 8'000.-

Millasson Automobiles
Garage de la Paix
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

*Promotion Jubilé™: validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé™ Cash Bonus. Leasing 3.35% avec Cash Bonus réduit. Consommation normalisée 3-Door: 7.8 L, CO₂ 207 g/km, cat. C. Emissions CO₂ moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 159 g/km.

Pajero Super Jubilé

Bonus 8'000.-

Jubilé™ Leasing 3.35%



Génial:
Super Select 4WD, 4 modes d'entraînement, 3.2 DID, 200 ch/441 Nm, charge tractable jusqu'à 3.5 t

	3-Door	5-Door	
	47'999.-	50'999.-	
Pajero Super Jubilé Jubilé™ Cash Bonus*	8'000.-	7'000.-	
Jubilé™ BEST OFFER	39'999.-	43'999.-	

Génial à tout point de vue.





EN NOVEMBRE, DÉCEMBRE ET JANVIER

Le show du Casino PARIS-PARIS

DÎNER + SPECTACLE  **CHF 98**

 **Casino Barrière**
Montreux

Réservation 021 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf
1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Général-Guisan 34
1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



tralala hotel

montreux

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



1. de prendre acte du présent rapport
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

M. Stéphane Barbey remercie le Conseil communal pour sa confiance.

11.5. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (13/2012) (rapp.: M. Olivier Raduljica);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.
M. Olivier Raduljica, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 13/2012 de la Municipalité du 11 mai 2012 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'810'500.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal,

Oùï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de Fr. 1'810'500.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir directement cette dépense par le prélèvement d'un montant de Fr. 1'735'500.- sur le fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000) et par le prélèvement d'un montant de Fr. 75'000.- sur le fonds des égouts (compte No 9280.004);
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

11.6. relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant «une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville» (14/2012) (rapp. majorité: M. Lionel Winkler) (rapp. minorité: M. Olivier Gfeller);

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions, points 1 à 5:

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames,

Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No. 14/2012 de la Municipalité du 11 mai 2012 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 3'400'000.- au maximum, afin de permettre la conservation de plusieurs bâtiments communaux, ainsi qu'une nouvelle répartition des services communaux dans les différents bâtiments administratifs existants et réponse au postulat de M. Olivier Mark demandant «une étude en vue de démarrer l'élaboration d'un nouveau projet d'hôtel de ville»,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les investissements décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'400'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir directement cette investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur la réserve générale pour investissements futurs (compte No 9282.001);
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

☎ 021 963 30 97
☎ 021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO - MONTREUX - 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

*VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS*

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

M. le Président passe maintenant au vote sur la réponse municipale au postulat de M. Olivier Mark. Il rappelle que la commission a refusé par 9 voix, 0 pour et 0 abstention, cette réponse municipale.

Le Conseil communal de Montreux refuse la réponse municipale au postulat de M. Olivier Mark à la majorité moins une abstention.

11.7. relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom (15/2012) (rapp.: Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, déclare qu'au début elle avait pensé rédiger un rapport court et concis, au vu des délais très brefs qui lui étaient imposés pour la rédaction et la remise du rapport.

Mais lorsqu'elle a appris que le rapport-préavis de la Municipalité n'était pas dans l'enveloppe du Conseil du jeudi, elle a changé d'avis. Mme Gote a dès lors pensé qu'elle se devait de transcrire en détail les préoccupations de la commission, qui au terme de plus de trois heures de séance, a pu comprendre les tenants et aboutissants de la politique d'accueil des écoliers, et cela vraiment dans les détails.

Voilà donc pour cette dernière précision.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe Socialiste acceptera ce préavis avec enthousiasme et vous enjoint d'en faire de même.

Ces APEMS sont une nécessité pour un grand nombre de familles. A en croire la demande, beaucoup de parents sont à la recherche d'un accueil de midi pour leurs enfants. Nous nous devons de leur montrer que nous sommes prêts à créer plus de places dans ces structures à la rentrée d'août

2012. Comme notre camarade Irina Gote l'a rappelé en commission, les partis ont tous fait de l'accueil de jour de la petite enfance un thème central de leur campagne. C'est le moment pour nous tous de passer de la parole aux actes!

Je vous remercie pour votre attention».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que le groupe PLR accueille l'arrivée de ce préavis et ce pour quatre raisons:

- 1) Il répond au vœu du PLR d'offrir une infrastructure de prise en charge des enfants durant la pause de midi. Elle permet aux parents d'exercer une activité professionnelle, ce qui est indéniablement un avantage pour notre économie.
- 2) Le PLR souligne que s'agissant des tarifs proposés pour la prise en charge des enfants et la répartition des coûts projetés, la collectivité assume les deux tiers des dépenses et les parents participent à hauteur d'un tiers des coûts globaux. La collectivité ne doit pas être seule à soutenir cette infrastructure et la participation parentale nous semble juste et équilibrée.
- 3) Le PLR félicite la Municipalité pour cette gestion évolutive des APEMS qui tient compte des besoins. En effet, les demandes sont mouvantes en fonction de la mise en place de l'un ou l'autre des systèmes, que ce soit APEMS (accueil pour écoliers en milieux scolaires), AMF (accueil en milieu familial, mamans de jour) ou UAPE (unité d'accueil pour écoliers). Cela permet d'adapter les dépenses communales au plus près d'une utilisation réelle des infrastructures.
- 4) En dernier lieu, un bravo à la Municipalité pour avoir exigé la mise en place du système «Fourchette verte junior». Même si visiblement cela ne coûte pas plus cher qu'actuellement, la santé de nos enfants n'a pas de prix.

Le groupe PLR vous invite donc à accepter ce préavis relatif au développement des APEMS.

Il se réjouit aussi de débattre du coût des autres structures telles que les AMF et surtout les très complexes UAPE lors de la séance de commission du postulat intitulé: Pour une harmonisation des tarifs de l'accueil parascolaire.

Je vous remercie de votre attention».

La discussion continue.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre soutient la mise en place de ces nouvelles places de type APEMS.

En effet, elle répond, en partie tout au moins, à un objectif défendu depuis très longtemps par Montreux Libre.

Certes ce type d'infrastructure d'accueil est principalement financé par la commune. Mais l'on sait les bénéfices qu'elle peut en attendre sur le plan fiscal, grâce aux revenus des parents qui peuvent les utiliser.

Néanmoins, il est clair que le préavis que nous allons voter ne résoudra pas l'ensemble des besoins d'accueil d'enfants sur la commune.

A relever que le déplacement des enfants des Avants nécessitera un coûteux accompagnement par train depuis la gare des Avants et retour. La seule alternative à cet accompagnement serait le maintien de la classe des Avants, une question qui se posera sans doute, dès l'année prochaine, avec l'introduction de l'obligation de fréquenter l'école infantine.

Nous vous invitons donc à voter ce préavis par voie d'urgence, et pour la transparence je déclare mes intérêts, je suis vice-président de la Société des Intérêts des Avants.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Certes c'est pour nos enfants que la commune doit mettre en place des structures d'accueil et nous ne pouvons pas ne pas être d'accord avec ce principe, qui plus est quand cela vient du canton. Donc le groupe UDC accepte les APEMS telles que présentées.

Toutefois, nous sommes quelque peu surpris, à la lecture et à l'analyse du tableau FOR-FAITS MENSUELS, entre certains revenus et les prix facturés.

Pour simplifier, je me suis refait un tableau avec les chiffres réels, parce que le tableau présenté en page 8 prend en considération, au maximum 1 salaire et la moitié du deuxième salaire.

1 salaire

3'001.- revenu, 1 enfant placé 4 jours par semaine, 16 jours par mois, 240.- par mois, 8 % /Salaire

Nous pouvons préciser sans se tromper que Fr. 3001.- de salaire mensuel ce n'est qu'un salaire mensuel d'une famille.

1 salaire et demi Fr. 7500.- est certainement comparable à 2 salaires pour un total de Fr. 9'000.-.

9'000.- revenu, 1 enfant placé 4 jours par semaine, 16 jours par mois, 288.- par mois 3,2% /salaire

Et l'on s'aperçoit que de Fr. 3'001.- à Fr. 9'000.- la différence par mois pour 1 enfant n'est que de Fr. 48.-.

Dans le tableau tel que présenté, il nous semble que la famille qui se trouve dans le chiffre le plus bas est grandement pénalisée par rapport aux salaires nettement supérieurs, même



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

s'il y a un fonds pour difficultés exceptionnelles.

Le groupe UDC souhaite qu'à l'avenir, la répartition des salaires/charges soit un peu plus étoffée que la présente.
Merci pour votre écoute».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet remercie pour les remarques et déclare que ce préavis s'inscrit dans le prolongement du programme de législation, dans lequel le souci de la Municipalité était d'étendre l'offre d'accueil parascolaire.

Cette offre d'accueil parascolaire, ce qui a été dit tout à l'heure, est très diverse entre APEMS, AMF et UAPE. On devra de toute façon revoir le tarif à la fois des AMF et des UAPE via le réseau, puisqu'elles appartiennent au réseau et dépendent de la loi sur l'accueil de jour des enfants.

En revanche, pour les APEMS, contrairement à ce qu'a dit M. Jost, la mise en place de cette structure-là ne vient pas du canton, mais vient du peuple, puisque la votation avait demandé que l'on mette en place des structures d'accueil pour chaque enfant qui en a le besoin.

Actuellement, comme on le sait, il n'y a pas de loi d'application de cette votation, ce qui fait que les communes sont laissées dans le besoin de s'organiser relativement librement, puis que là on n'a pas de règles strictes ou de règles précises qui ont été arrêtées. Cela viendra sans doute à l'avenir et nous pourrions alors, à ce moment-là, prendre éventuellement d'autres dispositions.

Donc Mme la Municipale Jacqueline Pellet prend l'engagement ici, via le réseau REME, de retravailler, parce que c'est nécessaire après quelques années, sur les tarifs liés au réseau REME, et pour répondre à M. Jost de retravailler également avec la Municipalité les tableaux forfaitaires, puisque il est demandé une plus grande dispersion, cela peut être tout à fait envisageable.

Mme Pellet tient juste à rappeler qu'il y a un an exactement, nous avions zéro place d'accueil de midi. Il y a eu le rapport-préavis no. 17 qui a enclenché une machine, qui a fait qu'à la rentrée scolaire on avait 32 places. Très vite il a fallu le doubler parce qu'il y a eu une avalanche d'inscriptions et on a passé à 65, et avec ce préavis on arrive à une centaine de places pour la rentrée scolaire prochaine.

Mme la Municipale Jacqueline Pellet prend conscience de l'importance de ce dossier, elle remercie si le Conseil le vote, de façon à ce que l'on puisse aller de l'avant et que cette prise en charge des enfants puisse se faire au mieux, mais il faut savoir que l'on va continuer, probablement en fonction des besoins, en fonction des demandes, d'établir un chemin qui prendra de mieux en mieux ces enfants en charge.

En ce qui concerne les Avants, effectivement actuellement il n'y a pas suffisamment d'enfants pour maintenir la classe ouverte. Mme Pellet a bien précisé en commission que la situation restait à réexaminer d'année en année, en fonction des inscriptions nouvelles,

en fonction des familles qui s'installeraient aux Avants, de façon que l'on n'ait pas besoin de faire cet accompagnement des petits dans le train et que l'on puisse, au mieux, garder la classe des Avants ouverte.

Ce ne sera pas le cas l'année prochaine, mais cela ne veut pas dire qu'elle est fermée définitivement. Et de toute façon la compétence est cantonale, comme le rappelle M. le Syndic Laurent Wehrli à Mme la Municipale Jacqueline Pellet, mais la commune peut faire pression, et on ne manquera pas de faire pression.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres présents, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 15/2012 de la Municipalité du 8 juin 2012 relatif à l'harmonisation de la participation des parents aux frais des APEMS (Accueil pour écoliers en milieu scolaire) de midi et de leur développement et à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 85'000.- pour la création d'un APEMS à Montreux-Centre ainsi qu'à un crédit complémentaire de Fr. 130'392.- pour son exploitation et pour couvrir l'évolution de ceux de Chailly et Chernex, déposé par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom,

Oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à harmoniser la participation des parents aux frais des APEMS de midi, à créer un APEMS à Montreux-Centre et à l'exploiter, à augmenter la capacité des APEMS de Chailly et de Chernex;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- au maximum;
3. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir l'investissement de CHF 85'000.- sur une durée de 5 ans;
5. de couvrir en 2012 les dépenses liées au fonctionnement et à l'extension des APEMS de l'accueil midi de la Commune, et de voter à cet effet un crédit complémentaire de 130'392.- au budget 2012;
6. de porter aux budgets 2013 et suivants, sous réserve du rapport à produire sur les exercices 2010 à 2012 inclusivement, les montants nécessaires au fonctionnement

Pour votre publicité en 2013

Réservez votre emplacement dès maintenant!

Conditions avantageuses dans un support de qualité distribué dans toutes les boîtes aux lettres ainsi que sur le site www.montreuxinfoville.ch

Tirage: 15 000 exemplaires 6 fois l'an

Réservations, renseignements, visites, deux moyens: par e-mail ou par téléphone.

E-mail: infoville@bluewin.ch - Tél.: 021 963 75 18

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi


Le Clos des Sources
 Bienvenue en Alsace!

Le Touring Hôtel SPA
le Clos des Sources

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
 Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.

Hôtels au *Natural*

www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg – F-68590 THANNENKIRCH
 Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclodessources.com

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes


RIALTO

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Fermé le lundi
Grillades au feu de bois
Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
 N°tel 079 601 98 86


HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»
ANNE-MARIE ET PAUL-AIMÉ TURRIAN

informent leur clientèle que l'établissement a été vendu et est fermé.
 Ils vous remercient pour ces trente-trois années passées avec vous et se réjouissent de vous retrouver prochainement à «La Falaise» à Villeneuve pour une autre orientation sous forme de tables d'hôtes.
 Tél. 021 960 10 04 - www.lafalaise-villeneuve.ch

Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTRÉUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

HÔTEL de Chailly
 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)


 Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier

Cuisine du terroir avec produits frais de saison
A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)
 Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets
 Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant

du Basset



Perches du Léman
Risotto au fil des saisons
Chateaubriand

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

fumoir DE CHAILLY
 La différence?... L'excellence

Dégustez notre saumon d'Ecosse préparé et fumé par nos soins à notre fumoir et... toutes nos autres spécialités!...

Nouveau!
 Terrine de feras fraîches à l'ail des ours

Fumoir de Chailly - Olivier Hoppe
 Chemin de la Rottaz 4, 1816 Chailly-Montreux
 Téléphone et Fax: +41 (0)21 964 41 40
www.fumoirdechailly.ch


Le MUSEUM RESTAURANT



AU COEUR DE LA VIEILLE VILLE
 VENEZ DÉCOUVRIR NOS SPÉCIALITÉS
 AU DÉJEUNER, AU DÎNER, AU SOUPÉ
 LE WEEK-END ET EN SOIRÉE

LE CHATEAU DU MUSEUM
 1820 MONTREUX
 WWW.MUSEUM-MONTRÉUX.CH
 TEL. +41 21 962 18 92

des APEMS de l'accueil de midi de la Commune;

7. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une abstention.

- 11.8. relatif à la prise en considération ou non du postulat de M. Franco Meichtry se rapportant à l'étude en vue de la réalisation de trottoirs [de] type «Ville de Montreux» (rapp.: M. Christian Gagnat);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry rappelle, en préambule, que ce postulat a pour but de solliciter une étude en vue de la réalisation de nouveaux trottoirs et donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comment informer notre service de l'Urbanisme, comment lui faire savoir que les trottoirs des Villes évoluent et s'adaptent aux nouvelles habitudes de leurs utilisateurs, avec plus de contraste, de visibilité et de sécurité.

Par ce postulat, j'ai fait un copier-coller des trottoirs se trouvant en Ville de Genève, ils correspondent à toutes les attentes de ses habitants, à tel point qu'ils ont été baptisés: Trottoirs Type «Ville de Genève».

A quand nos trottoirs Type «Ville de Montreux», offrant des meilleures conditions que les actuels, là est la vraie question! Dans la lettre annonçant le début des travaux de la Zone 30 à Clarens, on pouvait lire: «Ces modifications sont destinées à améliorer la qualité de la vie et à renforcer l'identité et le caractère des rues et des places de Clarens».

En 2009, faisant partie de la commission chargée d'examiner ce préavis, j'avais déjà soulevé le mélange des genres dans les revête-



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeaupville au cœur de la Route des Vins d'Alsace.

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
 00 333.89.73.72.73
 info@hotel-la-tour.com
 www.hotel-la-tour.com
Hôtel le Ménestrel,
 00 333.89.73.80.52
 info@hotel-menestrel.com
 www.hotel-menestrel.com




Spécialités italiennes
Pizzas à l'emporter
Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 35 28
 www.ilbrigantino.ch

Chez Sania et Enrico Lorenzini
Restaurant-Pizzeria
«LA CHAUMIÈRE»

TOUS LES JOURS
DES SPÉCIALITÉS À THÈME

Menu du jour
dès Fr. 16.50

Av. Condémine 40
 1814 La Tour-de-Peilz
 Tél. 021 944 66 06
www.restaurant-la-chaumiere.ch



AMSTEIN
BOISSONS SHOPPING

+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
 Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

OUVERT AU PUBLIC
 du ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
 sa 09h00 - 18h00
 Z.I. La Vevry #1806 St-Légier s/Neuch
 021 926 85 04 • www.amstein.ch

WITTEKOP **CHIMAY** **Duvel**

Café-Restaurant
Piscine de la Maladaire

Assiette du jour
Spécialités de fromage, de röstis
Bourguignonne – Chinoise
Carte traditionnelle.

P Grand Parking gratuit à disposition.
 Fermé le lundi.

Café-Restaurant Piscine de la Maladaire
 1815 CLARENS/MONTREUX
 Tél. 021 964 67 31



RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA
 Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
 Chez Sabine et Annibale



Dégustation de pâtes fraîches
Nos grillades
Grillades de poissons
Spaghetti aux fruits de mer
Moules marinières

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
Spécialités de poissons

Dorades en papillotes

PIZZA AU FOUR À BOIS
(AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
 1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36



Avec les tireurs de Glion - Veytaux

7 tireurs de Glion-Veytaux se sont rendus au stand de Carrouge (VD) pour participer au Tir Cantonal des Jeunesses Campagnardes.

Principaux résultats:

Cible Société 5 coups à 100 pts.

Oberer Frédéric, 445 - Bonetti André, 433 - Blum Michel, 431 - Aubord André, 424 - Pilet Charles-Henri, 421 - Talon Michel, 406 - Croset Laurent, 406

Cible Fédération, 3 meilleures passes de 3 coups à 100pts.

Croset Laurent, 823 - Talon Michel, 817 - Bonetti André, 809 - Blum Michel, 802 - Aubord André, 794 - Pilet Charles-Henri, 788 - Oberer Frédéric, 772

Tir annuel de Glion - Veytaux

Avec un temps idéal pour la pratique de ce sport qui demande beaucoup de concentration, 22 tireurs se sont retrouvés le 1^{er} septembre dernier au stand de Glion.

Principaux résultats:

Cible vétérans: Francey Jean, 274 - Bonetti André, 268 - Zeller Alfred, 268 - Talon Michel, 263 - Blum Michel, 258 - Kessler René, 247 - Oberer Frédéric, 244 - Aubord André, 241 - Beck Johann, 226

Cible Militaire: Liaudat Michel, 363 - Dubrit Patrick, 191 - Bonetti André, 351 - Jaunin Patricia, 190 - Vanzo Alexandre, 350 - Talon Michel, 190 - Corbaz Vincent, 347 - Oberer Frédéric, 188 - Blum Michel, 344 - Zeller Alfred, 180

Cible Clôture: Liaudat Michel, 535 - Blum Michel, 532 - Bonetti André, 527 - Kessler René, 511 - Liaudat Pascal, 506 - Dubrit Patrick, 506 - Zeller Alfred, 504 - Corbaz Vincent, 504 - Liaudat Jonathan, 501 - Croset Laurent, 495

Cible groupes: Aubord André, 58 - Blum Michel, 58 - Bonetti André, 57 - Jaunin Patricia, 55 - Berdoz Patrick, 55 - Kessler René, 54 - Corbaz Vincent, 54 - Vanzo Alexandre, 54 - Talon Michel, 53 - Oberer Frédéric, 53 - Liaudat Michel, 53 - Liaudat Jonathan, 53

Cible Société: Blum Michel, 446 - Liaudat Jonathan, 442 - Dubrit Patrick, 441 - Aubord André, 436 - Vanzo Alexandre, 436 - Liaudat Michel, 434 - Oberer Frédéric, 426 - Bonetti André, 422 - Berdoz Patrick, 422 - Solliard Corinne, 414

Royauté 2012: Liaudat Michel, 1423 - Blum Michel, 1414 - Bonetti André, 1396

ments de sol, enrobé noir pour les piétons et les voitures. Mon vœu formulé: différencier les trottoirs en ciment. Vœu accepté à la majorité.

Dernièrement, une interpellation en ce Conseil, nous a rappelé que le grand carrefour sur la rue Alexandre Vinet posait des problèmes sécuritaires pour les piétons.

En effet, avec l'augmentation des surfaces piétonnes, non différenciées des surfaces de roulement, nous assistons à un phénomène nouveau, les piétons se sentent en sécurité, heurtent les voitures en traversant les bandes passantes qu'ils partagent avec la circulation. Il y a une quinzaine de jours, une personne âgée est tombée sous un camion, je vous laisse imaginer!

Le groupe UDC et moi-même soutiendront ce postulat.

Je vous remercie».

La discussion continue.

M. Patrick Aubort donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'étais membre de la commission. Je déclare mes intérêts, je suis entrepreneur paysagiste et architecte-paysagiste.

A la lecture du titre du postulat de notre collègue, ma curiosité a été fortement titillée. Surpris de cette grande ouverture d'esprit, mon imagination s'est mise à gambolier et je me suis même surpris à rêver:

Est-ce la proposition d'un concours d'idées pour trouver un moyen visant à lier de manière esthétique et cohérente l'urbanisme de notre commune, un lien entre les villages et la ville de Montreux?

Est-ce le début d'un encouragement pour que la Municipalité trouve des solutions innovantes tant au niveau des revêtements, mais aussi au niveau du mobilier urbain?

Hélas, rien de tel! Le développement de ce postulat a été une vive déception. Il propose tout bonnement d'imposer une solution unique. Au-delà des avantages et inconvénients techniques, des coûts, de mise en œuvre et d'entretien, largement débattus en commission, c'est le fait d'imposer une vision unilatérale sans alternative qui m'a fortement dérangé. Est-ce vraiment notre rôle de Conseiller communal?

J'ai aussi eu une pensée pour tous les concepteurs qui nous ont concocté de magnifiques projets urbains tels que, entre autres, «La Rouvenaz», «Clarens Centre», «La couverture CFF de Territet» ou le réaménagement des Planches.

Que serait-il advenu de tous ces projets, si nous imposions une pensée unique en matière de choix des matériaux. Des trottoirs en béton moulé? Où s'arrête l'urbain et où commencent les villages? Pourquoi couler du béton alors qu'on peut imaginer de la pierre naturelle? Le béton est partout, faut-il encore en mettre au sol?

Bref, si le titre a le mérite de retenir l'attention, le contenu du postulat ne la retient pas. Je vous invite à rejeter ce postulat. Pas de pensée unique donc pas de trottoir unique, même en milieu urbain.

Je vous remercie de votre attention».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 1 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions que les membres de la commission ont refusé ce postulat.

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat à la majorité moins quelques voix pour et quelques abstentions.

12. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

12.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'un financement par la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera (16/2012)

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Yves Laurent Kundert

Membres: Mmes Anne-Lise Bühler Borlat, Irina Gote, MM. Patrick Aubort, Felice Calvo, Denis Golaz, Marcel Jost, Pierre-Yves Nicoulaz, Christophe Privet, Bernard Tschopp.

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

Avant de passer aux deux interpellations du jour, il y avait des réponses municipales à certaines interpellations dans l'enveloppe du Conseil et M. le Président demande s'il y a des remarques par rapport à ces réponses?

M. Stéphane Barbey donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En date du 23 mai 2012, j'interrogeais la Municipalité sur l'état du bâtiment abritant le Musée national de l'audiovisuel Audiorama et sur la gestion de la fondation en charge de ce musée, sous le titre «Musée de l'Audiorama faut-il le laisser couler?»

Les réponses données par la Municipalité à mes questions ne laissent malheureusement aucun doute quant à ses intentions: oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Municipalité entend bien laisser couler le Musée national de l'audiovisuel Audiorama; la Municipalité ne veut en effet prendre aucune mesure pour résoudre les difficultés actuelles de ce musée situé sur le territoire communal.

Je suis donc extrêmement déçu et fâché contre l'abandon pur et simple par notre commune d'une collection historique de première importance.

J'ajoute que sur un plan humain, la légèreté de la Municipalité à considérer le travail de nombreux bénévoles afin de remettre en état des appareils historiques est parfaitement choquante; vu l'état dans lequel elle entend garder l'immeuble, cela ne peut en conséquence qu'avancer rapidement la dégradation de la collection.

La question que je me pose maintenant est de savoir si le comportement de la Municipalité par rapport à la collection est conforme au droit ou non.

La commune est propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve le musée, ce qui signifie qu'elle est responsable des dégâts qu'elle occasionne aux occupants de ses locaux.

Je relève que les dégâts indiqués par la Municipalité ne correspondent pas à la réalité telle qu'elle m'est parvenue; les appareils mouillés dont il est question sont des machines remises en état afin de permettre la transcription de documents sonores impossibles à lire autrement que sur ces machines; ainsi c'est du matériel patrimonial et des documents sonores qui ont été détruits par de l'eau fuyant depuis les hauts de l'immeuble.

Je dois insister sur le fait qu'un préavis devait permettre des réparations afin d'éviter ce genre de conséquences de l'état de dégradation de l'immeuble, que ce préavis, émanant de la Municipalité, a été approuvé par le Conseil communal et qu'il avait ainsi force de loi; la Municipalité ne l'a pas appliqué; à l'instant, je m'interroge sur la question de savoir s'il n'y a pas au moins négligence de la part de notre Municipalité.

De plus, il faut savoir qu'il existe une loi de niveau cantonal, sur délégation de la Constitution fédérale suisse, qui oblige les communes à prendre soin des biens patrimoniaux sur leur territoire; je ne suis pas pour le moment convaincu que cette loi ait été bien appliquée dans cette affaire.

Je demande en conclusion à la commune de prendre toute mesure pour protéger la collection comme elle le doit et de préparer, voire d'exécuter son déplacement dans des lieux sûrs, en attendant que l'exploitation d'un musée à un endroit à définir soit déterminée.

En ce qui me concerne, en tant que membre de la Commission de gestion, je lui demanderai d'analyser les circonstances exactes qui ont conduit au gâchis que je constate aujourd'hui.

M. le Syndic Laurent Wehrli désire rebondir sur les propos entendus par rapport à la

réponse à cette interpellation, pour signaler les tous derniers développements. On a eu deux heures de séance avec le nouveau Président et M. Nicolas, qui ne veut plus être conservateur mais qui s'occupe toujours de la collection, et dont on connaît les compétences et l'engagement.

Il y a eu deux heures de séance lundi. Ces deux Messieurs ont très clairement dit qu'ils ne savaient plus quoi faire, qu'ils avaient des idées, mais que toutes les idées qu'ils avaient – Bienne, Soleure, Sottens – personne ne rebondissait sur leur demande.

Ce qui fait que M. le Syndic a eu un entretien pas plus tard que mardi, en début d'après-midi, avec Mme Lyon. Il l'a sollicitée en fin de matinée pour pouvoir discuter avec elle, puisque que M. Ganiere disait notamment que Mme Lyon, en charge de la culture, considérait que ce qu'il faisait était très bien, mais qu'elle n'avait pas un centime à consacrer à cette opération.

On a appris lundi qu'à l'Office fédéral de la culture, M. Jauslin disait exactement la même chose, et que dans les récentes discussions avec les vrais partenaires responsables du maintien de ce patrimoine, à savoir ceux du monde professionnel concernés, la Télévision et la Radio suisse romande, respectivement Suisse, tous trouvent que c'est formidable mais tous disent par écrit qu'ils n'ont pas un centime à consacrer. Alors est-ce que vraiment cette collection est si intéressante et importante?

M. le Syndic n'est absolument pas à même d'en juger. Il constate juste encore une fois et pas plus tard que lundi de cette semaine, que tous ceux qui devraient s'en occuper sérieusement et avec une mission claire, parce que c'est dans leur mission, et bien ils ne s'en occupent pas! Et il ne le dit absolument pas pour M. Gagniere, M. Nicolas et tous les bénévoles qui consacrent un temps énorme à l'entretien et au maintien de ces pièces.

Mais M. le Syndic Laurent Wehrli dit ici clairement qu'il faut poser la question aux responsables, dans la mission qu'ils ont par rapport à la loi suisse sur la communication, respectivement dans le cadre des concessions qu'ils ont obtenues de l'OFCOM, pourquoi ils trouvent tous cela formidable mais qu'ils ne mettent pas un centime pour cela?

Et la question qui vient directement derrière, est-ce à la commune de Montreux, à ses habitants, d'assumer à contrario, un patrimoine qui n'est pas montreusien? Il est vrai qu'il est situé ici, on peut se réjouir du fait qu'il a été pendant toutes ces années à Montreux, mais en l'occurrence qui sommes-nous pour

juger que ce patrimoine est absolument indispensable si les spécialistes eux-mêmes, les premiers concernés, ne font rien pour entretenir et garder ce patrimoine.

M. le Syndic insiste encore, pour qu'il soit bien compris, il ne fait aucune critique aux gens qui tentent par tous les moyens de faire vivre cette fondation, mais qui sont actuellement dans une situation délicate.

M. le Syndic Laurent Wehrli a pris des engagements lundi après-midi auprès de M. Ganiere et de M. Nicolas, de prendre un certain nombre de contacts.

Il en a eu un, pas plus tard que mardi, avec Mme Lyon. Il va continuer à le faire, mais il ne faut pas dire à la commune que c'est elle qui est responsable de ceci quand les premiers responsables n'assument pas leurs responsabilités. Il pense qu'il faut aussi le dire et aussi être clair.

Au demeurant, on a cru comprendre, et M. le Syndic parle sous le contrôle de Mme Edith Willi et de M. Alain Feissli qui l'accompagnaient lors de la séance de lundi, ils ont cru comprendre, d'après les propos de M. Nicolas, que les dégâts d'eau qui certes ont été un véritable problème, notamment par la nécessité de déplacer plusieurs appareils dans l'immeuble, de sécher un certain nombre d'éléments, qu'il n'y avait pas eu de mise en péril des pièces majeures de la collection, mais peut-être que M. Nicolas ou d'autres personnes ont dit autre chose à M. l'interpellateur. Il est vrai qu'il y avait quelques téléviseurs, qu'ils ont en certaine quantité, qui avaient été un peu plus abîmés, mais ce qui ne posait aucun problème par rapport au véritable patrimoine qui à nouveau devrait être géré et assumé par ceux qui doivent le faire.

Néanmoins, M. le Syndic insiste, on continue à aider ces gens, on continue à chercher des solutions, mais dans le respect de qui doit être responsable de quoi. Il tenait simplement à profiter de l'occasion pour le préciser.

M. le Président relève qu'il y avait d'autres réponses aux interpellations.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse au sujet du remplacement des places de parc par des arbres.

Oh oui, comme le dit l'adage, tel est pris qui croyait prendre! C'est en effet le Conseil com-

de 9h à 17h

OUVERTURE du Marché de Noël
samedi 3 et dimanche 4 novembre 2012

Des marrons chauds et un coup de vin blanc vous sont offerts !

Garden Centre Brönnimann
1845 Noville | tél. 021 967 20 20 | www.gardencentre-noville.ch
lun-ven 9h-12h et 13h-18h | sam-dim 9h-17h non stop



Ad'or
JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

33 ANS
D'EXPÉRIENCE

Gaetano Santangelo
Brevet Fédéral

Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Installation**
- **Vente matériel**
- **Dépannage**

dk
DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA

Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch

TECHNI **PEINTURE** SA

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE
Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir
TOUS TRAVAUX DE VITRERIE

J
F

- **PLÂTRERIE**
- **PEINTURE**
- **PAPIERS PEINTS**

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

NICOLA
PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

municipal qui a accepté l'exécution de ces travaux au travers de la commission ad hoc, qui avait rendu son rapport signé par l'interpellateur lui-même!

Alors avec un soupçon de mauvaise foi, je dirais qu'avec la centaine d'objets figurant depuis 10 ans dans les préavis d'entretien du patrimoine, il pouvait bien en avoir un ou deux qui m'échappent.

Ceci dit et plus sérieusement, vous l'aurez bien compris, l'interpellation allait plus loin dans la réflexion, ces quelques places ayant été prises comme exemple.

La réponse de la Municipalité ne me permet pas de dissiper ce cruel sentiment d'érosion, certes lente, mais érosion tout de même des places de parc en ville de Montreux.

Bien sûr que les projets de développement de stationnement en ouvrage et en périphérie sont tout à fait louables, en particulier lors des grandes manifestations à Montreux. Mais d'un côté plus pragmatique, je ne suis pas certain que les deux projets qui vont nous être présentés, Chailly et Parc Donner, de par leur situation géographique, répondent parfaitement aux besoins quotidiens de tout un chacun allant faire ses courses à Montreux par exemple.

Nous allons bientôt récupérer à la Place de la Paix les 100 places de parc publiques existantes avant la construction ainsi que 100 places privées, dans ce même parking souterrain. C'est très bien en particulier pour ce quartier de commerces.

Mais je pense que nous devons tous rester attentifs et prendre en considération, dans les projets futurs, l'évolution démographique générale et donc l'évolution qui en découlera inéluctablement du transport individuel.

Je ne ressens pas cette vision dans la réponse municipale, mais peut-être n'ai-je pas tout compris ou n'ai-je pas su lire entre les lignes.

Toujours est-il, et même s'il y aura de beaux arbres à Renens, c'est à Montreux que beaucoup d'entre nous souhaitent y faire leurs courses ou boire un café, et donc y parquer. Que ce soit en deux ou quatre roues!

Je vous remercie de votre attention».

M. Alioune Diop donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à la réponse formulée par la Municipalité de Montreux à mon interpellation, je souhaite l'informer, ainsi que le Conseil communal, sur les derniers développements de l'activité de fitness en plein air en Suisse romande.

Aujourd'hui et après 2 ans d'activité, le fitness en plein air du Grand-Saconnex est plébiscité par la majorité des habitants de la ville.

Fort de son succès, il enregistre une fréquentation oscillant entre 90 et 200 heures par mois en fonction des saisons.

D'autre part, de nombreux emails provenant des utilisateurs et reçus par la Municipalité ou l'entreprise installatrice, font état du contentement de la population, surtout grâce à la gratuité, le plaisir et l'autonomie que procure le site de fitness en plein air.

D'autres entités, comme la ville de Genève, ont d'ores et déjà planifié l'installation de ce type de concept pour la saison 2012-2013.

Concernant maintenant le problème de localisation et le manque de place, une solution idéale peut être proposée: en effet, afin de ne pas monopoliser un espace certes restreint (moins de 100m²), un parcours de santé peut être envisagé où les appareils sont disposés sur un cheminement piétonnier privilégiant ainsi la promenade et l'activité physique douce. La surface nécessaire au sol est de seulement 3m² par appareil. En adoptant cette solution, l'efficacité du concept est préservée et la place au sol optimisée.

Comme alternative la Municipalité mentionne l'Urban Training. Très en vogue actuellement cette activité peut être complémentaire à un fitness de plein air, mais elle ne le remplace pas.

En effet, son efficacité musculaire est relative car celle-ci n'emprunte que le matériel urbain existant. Cette pratique est une bonne solution pour les habitants aimant les activités de groupe.

Il faut néanmoins relever que 85% de la population plébiscite le concept fitness en plein air grâce à sa gratuité, mais aussi et surtout, grâce à l'autonomie qu'il propose.

En effet, les utilisateurs peuvent en tout temps se rendre sur le site de fitness et prati-

quer de l'exercice physique, ce qui n'est pas le cas de l'Urban Training, dont la pratique est réglementée par des horaires et un coach.

En conclusion, le concept du fitness en plein air, de par sa gratuité, son efficacité et son autonomie, est un des outils les plus performants en termes d'encouragements au sport.

Son assortiment, judicieusement élaboré avec le corps médical, participe au maintien de la forme physique de toutes les tranches d'âge et offre un lieu de rencontre où les différentes générations se rencontrent et tissent des liens. Il participe également à la valorisation de l'image communale.

Je regrette donc que la Municipalité n'entre pas en matière sur le développement d'installations de ce type. Merci ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président passe aux interpellations de ce jour.

13.1. interpellation de M. Olivier Blanc au sujet de la ferme de la rue du Port.

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

HOMMAGE A CLAUDIO CASTAGNOLI

Notre Ami Claudio vient de nous quitter.

Son départ nous laisse dans la peine et la tristesse.

Claudio était un passionné de pêche et de champignons. C'est surtout sur le lac qu'il avait le plus de plaisir. Il y passait la majorité de son temps libre.

D'une approche facile et d'une grande gentillesse, il était serviable et toujours prêt à donner un coup de main. Même s'il ne faisait pas toujours «l'unanimité».

C'est vrai que, quand il donnait son avis, il se perdait dans de grandes discussions avec un peu d'exagération. C'était sa personnalité latine qui prenait le dessus.

Membre de la société FIPAL, section de Montreux, depuis 2008, Claudio est entré au Comité en fin d'année 2011 et avait la fonction d'intendant de notre local situé au Port de Clarens. Il assumait parfaitement cette tâche et avec beaucoup de précision.

Et puis arriva ce 22 septembre 2012. Il était heureux de partir à la pêche avec



son bateau, qu'il venait de remettre à l'eau après y avoir exécuté divers travaux, pour participer à notre concours interne. Son dernier concours car le Lac Léman, ce lac qui lui a tant donné, en a décidé autrement. Le soir de ce 22 septembre, nous avons trouvé son bateau au large, sans son capitaine. Claudio avait disparu, emporté par un lac agité.

C'est avec une grande émotion que nous lui témoignons notre reconnaissance pour son dévouement sans faille et son amitié.

Nous garderons longtemps un bon souvenir de toi Claudio et, si ta dépouille reste dans le lac, ton âme restera pour toujours dans nos cœurs et au Port de Clarens.

Adieu Pêcheur, adieu l'Ami.

FIPAL Section de Montreux

Le Conseil communal a accepté un plan partiel d'affectation prévoyant le maintien de la ferme de la rue du Port.

En novembre 2011, la Municipalité nous a informés, en réponse à une interpellation de M. Franco Meichtry, qu'elle avait ordonné, par mesure de sécurité, l'enlèvement des tuiles et que ces travaux avaient été effectués par substitution.

Il se trouve, que depuis lors, la ferme n'a plus de couverture. On sait que, dans une telle situation, un bâtiment se dégrade rapidement.

Ne parlons pas la langue de bois et ne jouons pas les naïfs:

Laisser un bâtiment se dégrader et expliquer ensuite qu'il est en trop mauvais état pour être rénové est une stratégie connue. On ne peut donc se défendre de l'impression que le propriétaire fait tout pour que ce bâtiment tombe en ruine, de façon à pouvoir ensuite le démolir.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante:

- La Municipalité prévoit-elle d'imposer au propriétaire de prendre des mesures en vue d'éviter que le bâtiment ne se dégrade et, à défaut de réactions positives de sa part, d'effectuer les travaux à sa place?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Christian Neukomm répond à l'interpellation de M. Olivier Blanc en ces termes:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

- En préambule la Municipalité rappelle sa communication du 14 décembre 2011 concernant le même objet, par laquelle elle faisait état des pourparlers menés avec le propriétaire en vue d'une refonte partielle du PPA "Rue Gambetta – rue du Port" offrant davantage de droits à bâtir, tout en confirmant le statut conservatoire de la ferme. Actuellement ces pourparlers sont toujours en cours et la décision d'approbation préalable du Plan partiel d'affectation est suspendue auprès du canton.
- En ce qui concerne le mauvais état du bâtiment relevé par M. l'interpellateur, plusieurs interventions ont été conduites dans le courant de l'année 2011, de façon à garantir la possibilité, à terme, de réhabiliter tout ou partie de cette bâtisse. Principalement, les tuiles ont été déposées de la toiture afin d'assurer la stabilité

de la charpente, l'avant-toit sur la rue du Port diminué de son porte-à-faux et les accès dans la propriété totalement sécurisés. A ce stade, ces mesures provisoires permettent de protéger la possibilité d'une réaffectation de la ferme dans le sens de la volonté du Conseil communal.

- Les interventions dont il est fait état ci-dessus ont bel et bien été engagées par la Commune et par substitution, le propriétaire contestant toujours le statut conservatoire adopté par votre Conseil. Ainsi, la Municipalité rappellera que pour l'heure, elle a déjà dû avancer un montant de quelques 40'000.- francs de façon à assurer la mise en œuvre des mesures idoines. A supposer, contre toute attente, qu'il soit nécessaire d'entreprendre tout prochainement de nouveaux travaux de consolidation, la Municipalité sera dès lors dans l'obligation de déposer un préavis auprès du Conseil afin d'en assurer le financement.
- La Municipalité conclut qu'en l'espèce, elle a fait entreprendre toutes les mesures adéquates et proportionnées dans le but de respecter la décision du Conseil communal de février 2011 attribuant un statut conservatoire à la «Vieille ferme» de Clarens.

En conclusion, il n'est nullement dans les intentions de la Municipalité de favoriser l'adage: «Qui veut noyer son chien dit qu'il a la rage». Je vous remercie de votre attention».

13.2. interpellation de M. Olivier Gfeller au sujet de sa question écrite concernant l'accès aux rives du lac.

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Il y a deux mois j'ai déposé une question écrite concernant l'accès aux rives du lac. Je demandais à la Municipalité ce qu'elle avait l'intention de faire au vu du calendrier d'intention annoncé par la Municipalité de la Tour-de-Peilz. J'ai pu lire une réponse de la Municipalité dans le numéro 615 du Régional.

Comme il est d'usage lors d'une réponse à une question ou à une interpellation, j'en remercie l'auteur, soit en l'occurrence l'hebdomadaire le Régional.

Remerciements d'autant plus vifs que la réponse m'inspire cette autre intervention, au plus grand désespoir de ceux qui errent en ce moment sur les rives de la soif!

Plutôt que l'aménagement des rives, la Municipalité évoque un sentier alternatif qu'elle souhaite remettre en état. Je connais

ce cheminement pour l'avoir découvert lors d'une séance de commission. Par souci de transparence vis-à-vis de notre Conseil et de la population de la commune, je pose les questions suivantes:

- La Municipalité peut-elle nous en dire plus sur ce cheminement, par exemple en fournissant une carte permettant à tout le monde de se rendre compte à quel point cet itinéraire s'éloigne des rives? Si c'est le cas, je la remercie de nous fournir ce document avec quelques données susceptibles de nous intéresser, notamment les déclivités maximales, la hauteur à laquelle ce sentier culmine ainsi que sa longueur.
- Puisqu'une «remise en état» est évoquée par le Municipal de l'Urbanisme dans cet article, l'exécutif va-t-il déposer un préavis ou ces aménagements ne dépassent-ils pas les compétences municipales, soit 50'000 francs?

Merci de votre attention».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie M. l'interpellateur de ces éléments qui font l'objet de sa nouvelle interpellation, et lui précise que la réponse à sa question écrite n'a pas été oubliée.

Il rappelle simplement que dans le règlement du Conseil communal, une réponse écrite doit être naturellement donnée, mais il n'y a pas de délai comme pour une interpellation à laquelle il doit être répondu séance tenante. On a donc pris un peu plus de temps.

Quant à l'interview que le journaliste du Régional a demandée à M. Neukomm, il n'avait guère d'autre possibilité que de lui donner des éléments que tous connaissent, puisque dans les réponses au postulat et motion, on a très clairement expliqué la position de la Municipalité à ce jour.

Néanmoins, puisque M. Gfeller amène un certain nombre d'éléments techniques, il va bien entendu être répondu de manière précise et complète, à toutes les demandes nouvelles, par le biais d'une réponse écrite.

M. le Président lève la séance à 20h20 sous les applaudissements de l'assemblée.

**Extrait des procès-verbaux
des séances du 23 mai
et du 20 juin 2012.**

**Les versions complètes
des procès-verbaux
peuvent être obtenues
au greffe municipal.**

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Carrosserie Michel Di Tria

Rte de la Crottaz 4
1802 Corseaux

Tél. 021 923 55 11
Fax 021 923 55 27

www.carrosserieditria.ch
ditria.michel@bluewin.ch

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel 

biogaz



www.vehiculeagaz.ch
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



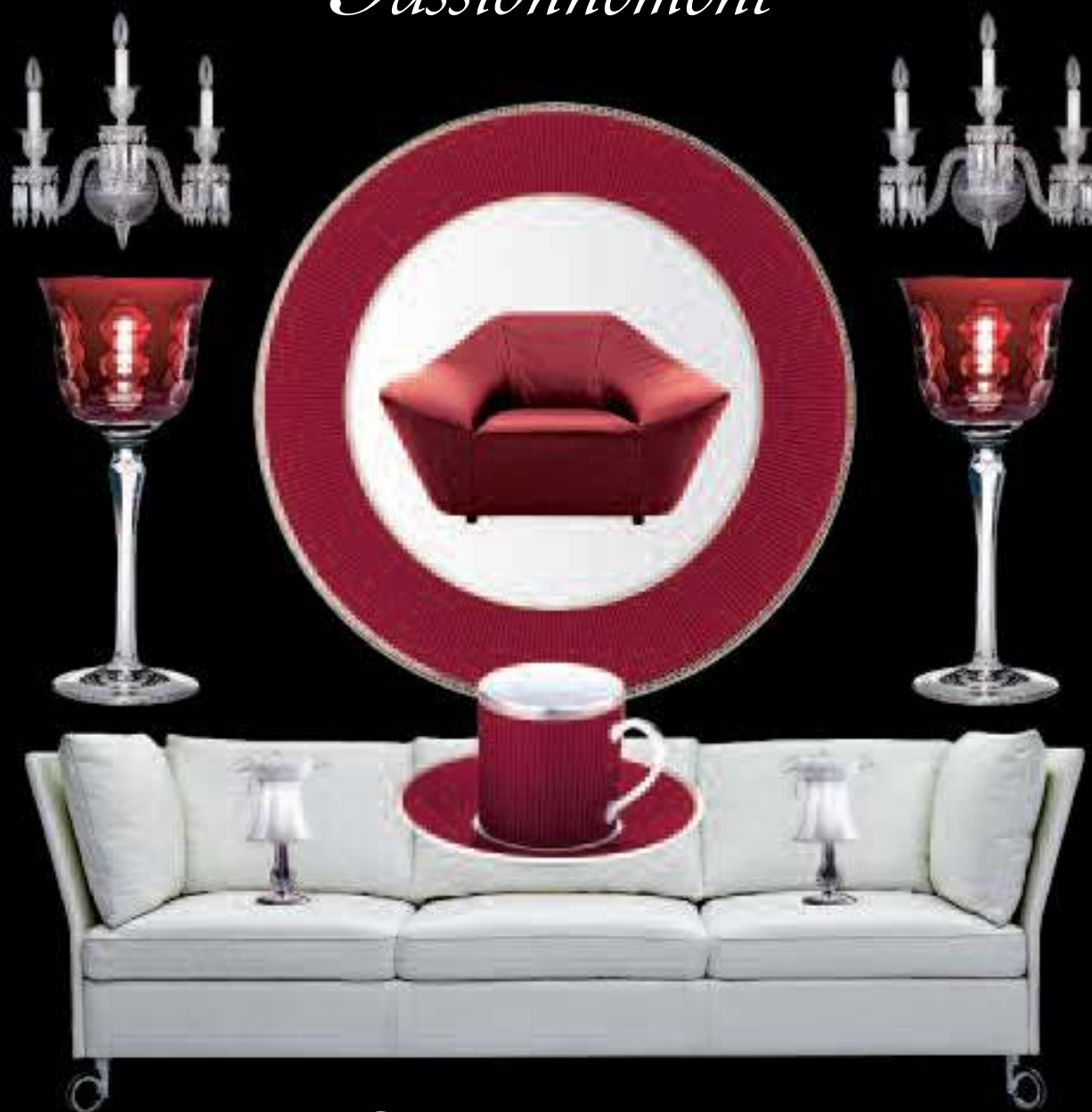
ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM